



Rapport de gestion
31 décembre 2020

1. FAITS IMPORTANTS	2
A. FAITS SAILLANTS DE L'EXPLOITATION ET DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2020	2
B. PERSPECTIVES ET STRATÉGIE POUR 2021.....	4
C. TENDANCES ÉCONOMIQUES CLÉS.....	5
2. RESPONSABILITÉ SOCIALE CORPORATIVE	6
A. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (« ESG »).....	6
B. CONTRIBUTIONS AU MALI.....	11
C. RÉPONSE POUR LA COVID-19	11
D. MINE-ÉCOLE.....	11
E. NOUVEAUX PROJETS MIS EN PLACE EN 2020 POUR LES POPULATIONS VOISINES	12
F. CHARTES ET POLITIQUES EN PLACE	12
3. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	14
A. RÉSULTATS.....	14
B. RÉSULTATS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL.....	16
C. RÉSULTAT GLOBAL.....	16
D. SITUATION FINANCIÈRE	16
E. FLUX DE TRÉSORERIE	17
F. AUTRES ÉLÉMENTS	19
4. OPÉRATIONS	21
A. EXPLOITATION MINIÈRE : NAMPALA	21
B. RESSOURCES ET RÉSERVES MINÉRALES : NAMPALA	23
C. EXPLORATION	26
D. LA MAISON DE COMMERCE.....	29
5. RÉSULTATS TRIMESTRIELS.....	30
6. RISQUES ET INCERTITUDES	32
A. RISQUES FINANCIERS.....	32
B. RISQUES OPÉRATIONNELS.....	33
7. CAPITAL-ACTIONS.....	41
8. CONTRÔLES ET PROCÉDURES	42
A. COMMUNICATION DE L'INFORMATION	42
B. CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	42
C. LIMITES DES CONTRÔLES ET PROCÉDURES	42
9. MESURES NON CONFORMES AUX IFRS.....	43
10. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS ET INFORMATION CONTINUE	45
11. ÉNONCÉS PROSPECTIFS	46

RESSOURCES ROBEX INC. est une société minière canadienne menant des activités d'exploitation et d'exploration au Mali, en Afrique, dont les actions sont négociées au Canada à la Bourse de Croissance TSX (symbole : RBX). La Société exploite actuellement la mine de Nampala, et est titulaire de quatre permis d'exploration au Mali. La priorité stratégique de ROBEX consiste à maximiser la valeur pour ses actionnaires par la gestion de ses actifs existants et la recherche d'opportunités de croissance stratégique.

Le présent rapport de gestion a pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre les activités de la Société, sa stratégie d'affaires et son rendement, ainsi que la façon dont elle gère le risque et les ressources en capital. Il a également pour but de montrer que la Société est un acteur citoyen et responsable engagé dans des actions aux effets durables. Ce rapport de gestion, daté du 28 avril 2021, se veut un complément et un supplément à nos états financiers consolidés annuels audités (les « états financiers ») au 31 décembre 2020. Nos états financiers et ce rapport de gestion sont destinés à fournir aux investisseurs une base raisonnable pour l'évaluation de notre résultat d'exploitation et de notre performance financière.

Nos états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « IFRS »). Toutes les valeurs monétaires figurant dans ce rapport de gestion sont exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs. Il convient de porter une attention particulière aux facteurs de risque qui sont exposés aux sections « Risques et incertitudes » et « Énoncés prospectifs » du présent document.

Les termes « nous », « notre », « la Société », « le Groupe » ou « ROBEX » renvoient à RESSOURCES ROBEX INC. collectivement avec une, plusieurs ou l'ensemble de ses filiales, selon le cas.



1. FAITS IMPORTANTS

A. FAITS SAILLANTS DE L'EXPLOITATION ET DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2020

	2020	2019	2018
Onces d'or produites	50 348	55 685	44 946
Onces d'or vendues	50 963	53 713	47 142
(arrondis au millier de dollars près)			
Revenus – Ventes d'or	120 830 000	99 192 000	78 382 000
Résultat opérationnel	48 529 000	21 431 000	18 639 000
Résultat net attribuable aux actionnaires	44 609 000	19 072 000	10 380 000
<i>Résultat de base par action</i>	<i>0,076</i>	<i>0,033</i>	<i>0,018</i>
<i>Résultat dilué par action</i>	<i>0,074</i>	<i>0,033</i>	<i>0,018</i>
Montants ajustés			
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ¹	45 046 000	20 265 000	8 018 000
<i>Par action¹</i>	<i>0,076</i>	<i>0,035</i>	<i>0,014</i>
Flux de trésorerie			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ²	65 090 000	50 964 000	26 914 000
<i>Par action¹</i>	<i>0,111</i>	<i>0,088</i>	<i>0,046</i>
Total de l'actif	116 774 000	97 707 000	109 693 000
Total du passif	25 535 000	25 028 000	52 776 000
Fonds de roulement	8 812 000	10 325 000	(3 884 000)
Statistiques			
(en dollars)			
Prix de vente moyen réalisé (par once)	2 371	1 847	1 663
Coût comptant total (par once vendue) ¹	676	623	643
Coût de maintien tout inclus (par once vendue) ¹	1 277	930	973
Coût de maintien tout inclus ajusté (par once vendue) ¹	797	756	728

L'année 2020 a été une année de la reconstitution des ressources minérales de Nampala, ce qui a assuré la pérennité de ROBEX et a confirmé le potentiel futur du permis d'exploitation de Nampala. Elle poursuit directement la stratégie étape par étape initiée depuis le démarrage de la production commerciale en janvier 2017. Pour mémoire, la stratégie était dans un premier temps d'investir sur la production afin d'optimiser et stabiliser celle-ci, pour ainsi maximiser les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation. Ensuite, en 2018 et 2019, l'attention a principalement été portée sur le désendettement de la Société afin de diminuer les charges d'intérêts d'une part et d'avoir une forte résilience face à d'éventuels événements importants tels qu'en outre la pandémie du COVID-19.

Grâce aux excellents résultats financiers de 2020 et plus généralement à ceux depuis le démarrage de la production de Nampala, la Société a désormais un bilan financier solide et un endettement minimal.

¹ Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires, le résultat net ajusté de base par action, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action, le coût comptant total, le coût de maintien tout inclus et le coût de maintien tout inclus ajusté sont des mesures financières non conformes aux IFRS pour lesquelles il n'existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Se reporter à la section « Mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport à la page 43.

² Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation excluent la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

POINTS IMPORTANTS DE L'ANNÉE 2020

- **AUGMENTATION DES REVENUS DE 22 %**
Ventes d'or de 120,8 millions \$ comparativement à 99,2 millions \$ en 2019.
- **AUGMENTATION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL DE 126 %**
Résultat opérationnel de 48,5 millions \$ comparativement à 21,4 millions \$ en 2019, incluant respectivement 20,9 millions \$ et 31,6 millions \$ d'amortissement des immobilisations.
- **AUGMENTATION DES FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION¹ DE 28 %**
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation¹ de 65,1 millions \$ ou 0,111 \$ par action² comparativement à 51 millions \$ ou 0,088 \$ par action² en 2019.
- **REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME DE 6,8 MILLIONS \$**
La dette à long de la Société est passé de 13,3 millions \$ au 31 décembre 2019 à 6,5 millions \$ au 31 décembre 2020.
- **VERSEMENT DE 2 DIVIDENDES EXTRAORDINAIRES ÉQUIVALENT À 0,06 \$ PAR ACTION**
Versement d'un premier dividende de 0,02 \$ par action le 7 avril 2020 et un deuxième dividende de 0,04 \$ par action le 25 septembre 2020, représentant un montant total de 35,5 millions \$.
- **AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES DE 18,2 MILLIONS \$**
Valeur comptable de l'actif total détenu par les actionnaires ordinaires de 90,1 millions \$ au 31 décembre 2020, incluant des bénéfices non répartis de 8,2 millions \$, comparativement à 72 millions \$ au 31 décembre 2019, incluant un déficit accumulé de 0,9 million \$.
- **FONDS DE ROULEMENT POSITIF DE 8,8 MILLIONS \$**
Fonds de roulement positif de 8,8 millions \$ au 31 décembre 2020 comparativement à un fonds de roulement positif de 10,3 millions \$ au 31 décembre 2019.
- **INVESTISSEMENTS IMPORTANTS EN EXPLORATION D'ENVIRON 8,3 MILLIONS \$**
Investissements en exploration sur le permis d'exploitation de Nampala de 8 millions \$ et sur les permis d'exploration de 0,3 million \$ en 2020.
- **AUGMENTATION DES RESSOURCES DE 103 %**
En juillet dernier, le Groupe a publié un rapport technique NI 43-101 permettant d'augmenter ses ressources indiquées de 103 % par rapport à l'estimé des ressources minérales de 2019 (ERM2019). Ce chiffre a été confirmé dans un nouveau ERM en 2021, faisant état de 788 000 onces d'or et portant la durée de vie de mine à plus de 10 ans.

Grâce au dévouement exceptionnel de tous les collaborateurs de ROBEX, le Groupe a réussi à faire face aux difficultés rencontrées en 2020, notamment la pandémie de la COVID-19 et la saison des pluies plus longue et extrême dans la région de Sikasso où se situe la mine de Nampala, tout en atteignant une production d'or tout près de son objectif. L'usine de Nampala a continué son amélioration en procédant à l'élimination de goulots d'étranglement importants en 2020. Ces efforts ont permis de réduire la baisse du tonnage horaire à l'usine et les teneurs alimentées causées par l'ouverture d'une nouvelle fosse et des extensions de la fosse initiale.

	Objectifs 2020	Réalisations 2020
Production d'or (onces)	> 51 100	50 348
Coût comptant total ² (par once vendue)	< 650 \$	676 \$
Coût de maintien tout inclus ² (par once vendue)	< 1 000 \$	1 277 \$ ³
Exploration sur l'ensemble des permis (Nampala, Mininko et Kamasso)	171 990 mètres de forage	125 049 mètres de forage

¹ Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation excluent la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

² Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action, le coût comptant total et le coût de maintien tout inclus sont des mesures financières non conformes aux IFRS pour lesquelles il n'existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Se reporter à la section « Mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport à la page 43.

³ Le dépassement du coût de maintien tout inclus s'explique par un effort d'investissement plus important que celui budgétisé, plus particulièrement au niveau des travaux de décapage de nouvelles zones minéralisées.

B. PERSPECTIVES ET STRATÉGIE POUR 2021¹

L'objectif principal de 2020, qui était de reconstituer nos ressources et réserves et donc de prolonger la durée de vie de la mine, a été atteint avec succès. Donc, en 2021, le Groupe se concentre sur de nouveaux objectifs :

1. Préparer les nouvelles fosses définies afin d'exploiter efficacement les onces trouvées. Ainsi plutôt que de travailler cible par cible, il a été décidé d'ouvrir (décaper et mettre en production) les 4 fosses découvertes. Ceci impose un investissement majeur sur le début de 2021 au niveau de la fosse, mais donnera une souplesse de gestion et une capacité de traitement du minerai optimisée en ouvrant plus de possibilité d'extraction et de mélange du minerai au moment de la production. Par exemple, si une zone riche, mais dure, est découverte ce minerai sera traité petit à petit, ce qui permettra de le traiter efficacement sans dégrader les performances de l'usine.
2. Finaliser l'optimisation de la capacité de traitement de l'usine actuelle avec l'installation de nouveaux équipements, dont :
 - Un convoyeur mobile pour alimenter la trémie directement à partir de la sortie du « mineral sizer » ajouté au circuit de broyage en 2019 ;
 - Deux pompes pour améliorer la capacité de pompage des cyclones, qui est un goulot d'étranglement à la suite de la nouvelle ligne de rejets installée en 2020 (planifiée en août 2021) ;
 - Un concasseur à cône pour diminuer les blocages causés par le minerai grossier (démarré en avril 2021) ;
 - Un tamis double-deck de remplacement pour améliorer la disponibilité du circuit de broyage (démarré en avril 2021).
3. Diminuer les coûts de production d'énergie et par l'empreinte environnementale avec la mise en activité d'une centrale solaire. ROBEX a conclu un contrat avec la filiale Royal Dutch Shell de la société Vivo Energy Mali (« VIVO »), son fournisseur de carburant. Les travaux de préparation du terrain ont été réalisés par Nampala. VIVO devrait débiter la construction de la centrale solaire dans les prochaines semaines et prévoit être en mesure de la démarrer d'ici la fin de l'année 2021.
4. Étudier toutes les opportunités possibles de croissance organique (avec l'augmentation de la capacité de traitement de l'usine actuelle et le potentiel de développement de nos permis d'exploration) et externe (avec la possibilité d'acquérir un nouveau projet minier).

Objectifs pour 2021

Production d'or (onces)	> 51 000
Coût comptant total ² (par once vendue)	< 650 \$
Coût de maintien tout inclus ² (par once vendue)	Entre 900 \$ et 1 000 \$
Exploration sur l'ensemble des permis ³	Se reporter à la section « Exploration »

¹ Cette rubrique contient des énoncés prospectifs. Se reporter à la section « Énoncés prospectifs » à la page 46 du présent rapport pour de plus amples détails sur les énoncés prospectifs.

² Le coût comptant total et le coût de maintien tout inclus sont des mesures financières non conformes aux IFRS pour lesquelles il n'existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Se reporter à la section « Mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport à la page 43.

³ Se reporter à la section « Exploration » à la page 26 du présent rapport pour de plus amples détails sur nos biens miniers.

C. TENDANCES ÉCONOMIQUES CLÉS

✦ PRIX DE L'OR

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, le prix de l'or en dollars américains, mesuré selon le cours moyen de l'or fixé à Londres (*London Gold Fixing Price*), a fluctué d'un sommet de 2 069 USD à un prix plancher de 1 492 USD l'once (sommet de 2 756 CAD à un prix plancher de 1 985 CAD l'once). Le cours moyen de l'or sur le marché pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 a été de 2 409 CAD l'once, comparativement à 1 872 CAD l'once pour la même période en 2019, ce qui représente une augmentation de 537 CAD.

(en dollars par once)	2020					2019
	T4	T3	T2	T1	Annuel	Annuel
Cours moyen fixé à Londres USD	1 877	1 913	1 716	1 583	1 800	1 413
Cours moyen fixé à Londres CAD	2 445	2 548	2 378	2 130	2 409	1 872
Prix de vente moyen réalisé CAD	2 427	2 531	2 418	2 107	2 371	1 847

✦ PRESSIONS SUR LES COÛTS

Nous sommes, comme l'ensemble du secteur minier, grandement affectés par les pressions sur les coûts d'investissement et d'exploitation. Dans la mesure où nos activités consomment beaucoup d'énergie, la variation des prix du carburant a une incidence importante sur nos activités et donc, sur les résultats financiers correspondants. Il en est de même pour l'ensemble de nos produits chimiques tels que la chaux, le cyanure et le charbon.

Nous achetons notre carburant exclusivement auprès de la société Vivo Energy Mali en franc CFA, la devise locale du Mali, à un prix basé sur le prix fixé par le directeur de l'Office malien des produits pétroliers (ONAP). Le prix moyen fixé par le directeur de l'ONAP était de 616 FCFA le litre (équivalent à 1,44 CAD) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 comparativement à 636 FCFA le litre (équivalent à 1,44 CAD) pour la même période en 2019.

✦ DEVICES

Nos activités d'exploitation et d'exploration minières sont menées en Afrique, au Mali. Par conséquent, une portion des coûts opérationnels et des dépenses d'investissement est libellée en devises étrangères, principalement en euro qui est notre monnaie fonctionnelle. Le FCFA est actuellement à un taux fixe de 655,957 FCFA pour 1 euro, et suit donc les fluctuations de l'euro.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2020, le dollar canadien a perdu du terrain par rapport à l'euro comparativement à la même période en 2019. Puisque la majorité de nos coûts sont libellés en devises étrangères autres que le dollar canadien, les fluctuations des taux de change ont eu un impact négatif sur notre coût de maintien tout inclus¹. Les taux de change entre l'euro (EUR) et le dollar canadien (CAD) se présentent comme suit :

EUR / CAD	2020	2019
31 mars (clôture)	1,5584	1,5002
30 juin (clôture)	1,5305	1,4887
30 septembre (clôture)	1,5631	1,4583
31 décembre (clôture)	1,5608	1,4438
Premier trimestre (moyenne)	1,4826	1,5098
Deuxième trimestre (moyenne)	1,5256	1,5032
Troisième trimestre (moyenne)	1,5575	1,4679
Quatrième trimestre (moyenne)	1,5537	1,4615
Exercice (moyenne)	1,5298	1,4856

¹ Le coût de maintien tout inclus est une mesure financière non conforme aux IFRS pour laquelle il n'existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Se reporter à la section « Mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport à la page 43.

2. RESPONSABILITÉ SOCIALE CORPORATIVE

A. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (« ESG »)

✧ ENVIRONNEMENT

Programme de contrôle

Le département santé-sécurité environnement (« SSE ») procède à un suivi environnemental continu du site minier. Au cours de l'année 2020, un audit environnemental a été mis en place et ses préconisations sont suivies. Aucun événement significatif négatif n'est à relever sur la période.

Recyclage des eaux usées

L'eau étant une ressource naturelle rare au Mali ; l'eau de procédé de l'usine fonctionne en circuit fermé. Pendant la décantation, l'eau est épanchée dans un parc à rejet. Le parc à rejet fait l'objet de contrôles techniques et récemment les digues ont fait l'objet de contrôles et de travaux de consolidation sous le contrôle d'un expert.

Incinération de déchets

À la suite d'un audit complet sur l'impact environnemental réalisé à la demande de Nampala conjointement avec la Direction Nationale de la Géologie et des Mines (« DNGM »), un plan d'action a été mis en place afin de compléter les actions déjà entreprises et qui sont arrivées à un niveau de conformité dépassant les simples exigences légales. En particulier, Nampala est en train de construire un centre de stockage et de destruction des déchets avec la mise en place d'un incinérateur. Ce projet complète la station de traitement des eaux polluées, la structure de stockage des huiles usées, ainsi que la politique de tri des déchets avec codes de couleur.

✧ SOCIAL

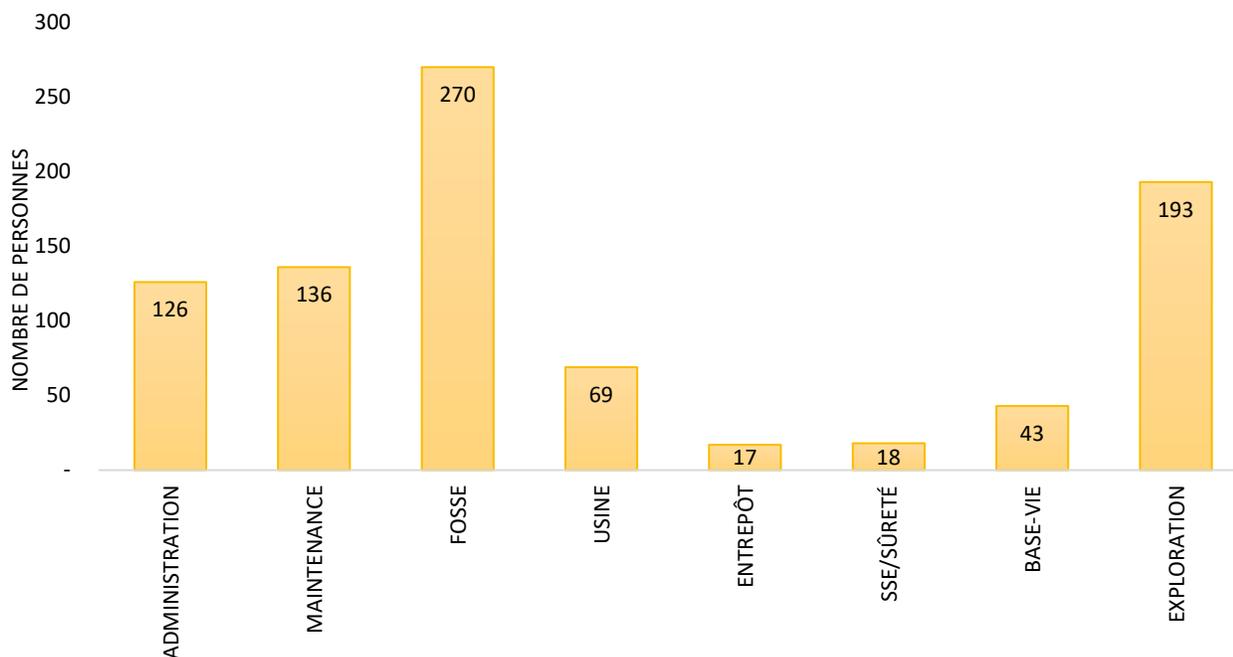
Démographie du personnel et de la sous-traitance

Au 31 décembre 2020, la Société fait directement et indirectement travailler 872 personnes en incluant les sous-traitants, dont 38 % d'entre-deux étaient des employés de Nampala. La moyenne d'âge était de 36 ans et la majeure partie avait moins de 40 ans.

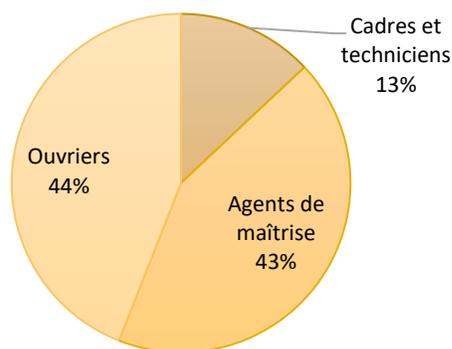
Depuis septembre 2016, Nampala emploie une partie de ses salariés par l'entremise d'une agence de placement de personnel (Talents Plus Conseil Mali SARL, ci-après « Talents Plus »). Ce personnel contractuel bénéficie des mêmes avantages sociaux que le personnel de Nampala tels que les échelles salariales, les programmes de formation continue et les suivis médicaux.

	2020	2019
Nampala	282	212
Stagiaires	10	3
Talent Plus	43	55
Sous-traitants	537	375
Total	872	645

RÉPARTITION DE L'FFECTIF GLOBAL PAR DÉPARTEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2020



RÉPARTITION DE L'FFECTIF GLOBAL PAR CATÉGORIE AU 31 DÉCEMBRE 2020



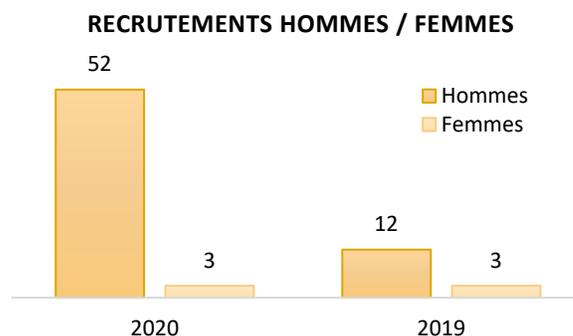
Depuis le démarrage des opérations, nous avons mis l'accent sur le recrutement local et la formation pour démontrer notre engagement pour le Mali. Aujourd'hui, nous sommes heureux d'avoir :

- 98 % des travailleurs de Nampala de nationalité malienne ;
- 32 % de la main-d'œuvre provient des villages environnants ;
- 31 % de la main-d'œuvre provient de la région de Sikasso ;
- 6 % de l'effectif total de Nampala sont des femmes ;
- 88 % des 43 cadres sont de nationalité malienne, incluant 5 femmes ; et
- 100 % des cadres des 9 structures sous-traitantes sont de nationalité malienne.

Recrutement de personnel

Conformément à la politique de recrutement, Nampala a procédé à divers recrutements en 2020 :

Catégorie d'emploi	Sexe	Quantité	Total
Ouvriers	Homme	13	15
	Femme	2	
Agents de maîtrise	Homme	37	37
	Femme	---	
Cadres et techniciens	Homme	2	3
	Femme	1	
Total	Homme	52	57
	Femme	3	
	Total	57	



En résumé, Nampala a recruté 57 travailleurs pour 8 départs, dont 3 sont dû à des fins de contrats, 3 à des démissions et 2 à des licenciements. Le taux de rotation a donc été de 15,3 % en 2020.

L'augmentation des recrutements en 2020 par rapport à l'année 2019 découle des facteurs suivants :

- Quelques remplacements ; et
- Le renforcement de certaines équipes, dont celle de l'exploration.

Dans le cadre de la motivation de nos travailleurs, deux postes de superviseurs de relève ont été créés. Ces deux postes ont été pourvus à l'interne. D'ailleurs, conformément à sa politique de développement des ressources humaines, la Société priorise l'embauche des stagiaires lorsqu'un poste se libère. Les annonces d'emplois sont publiées à la mine, auprès des agences locales et dans les villages.

Santé

Depuis janvier 2017, la mine de Nampala offre une couverture des soins de santé pour tous les employés de Nampala, incluant les membres de leurs familles respectives légalement à charge.

Par ailleurs, une très bonne collaboration s'est mise en place avec l'INPS (Institut National de Prévoyance Sociale) et l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire). À cet effet, tous les salariés sont déclarés à l'INPS dès le début du contrat et à l'AMO lorsque le délai de cotisation atteint les six mois selon la loi.

Afin d'améliorer la situation des travailleurs des sous-traitants, la mine s'est impliquée dans la mise en place de dossiers médicaux et de visites médicales pour les travailleurs des grands sous-traitants.

Formation : « un effort sans précédent »

Tel qu'inscrit dans la politique de formation de Nampala, il est mis à la disposition de l'ensemble du personnel plusieurs formations sur différents sujets. Ces formations servent à mieux outiller les travailleurs pour leur permettre d'atteindre les objectifs sécuritaires et de production.

Formation 2020	Durée en jour	Total des participants	Ouvriers	Agents de maîtrise	Cadres et techniciens
CHS (Comité Hygiène et Sécurité)	1	12	2	5	5
DP (Délégués du Personnel)	2	11	5	6	---
Consommables	1	4	---	3	1
Intoxication au cyanure	4	49	5	33	2
Management	1	11	---	---	11
Gestes et postures	1	4	---	---	4
Logiciels	1	17	---	13	4
Équipements	1	9	8	1	---
Sécurité	2	25	15	1	---
Manipulation de l'extincteur	2	26	12	11	3
Ressources humaines et paie	3	9	--	3	6

De plus, en raison de la pandémie et dans le cadre du développement communautaire, Nampala s'est occupé de former les médecins et les auxiliaires de santé et d'aider les communes environnantes à mettre en place des mesures sanitaires.

Accidents du travail

Aucun accident de travail n'a été constaté sur le site de Nampala jusqu'au 1er février 2021, où un sous-traitant s'est blessé sans gravité. La mine a donc fonctionné pour un total de 6,5 millions d'heures sans accident du travail.

Horaires de travail

Étant donné que les opérations tournent 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, il y a 2 équipes qui se relayent en permanence sur le site minier, soit une de jour de 7 h à 18 h et une de soir de 18 h à 6 h, pour les départements de la fosse, l'usine et la maintenance. En ce qui concerne les autres départements, l'horaire de travail est de 7 h à 17 h. Évidemment, la haute direction a mis en place un système de pause et repos pour tout son personnel.

Par ailleurs, les cadres et techniciens de Nampala ont travaillé 8 961 heures supplémentaires en 2020 elles sont dues en partie au confinement de la mine et donc à la présence des mêmes travailleurs pendant deux mois.

Évaluations du personnel

L'évaluation des salariés est un moyen efficace pour faire le point sur la situation des ressources humaines d'une société. Les résultats d'évaluation permettent aussi aux dirigeants de préciser entre autres l'orientation de leurs stratégies de gestion, les possibilités d'avancement, les promotions et l'organisation de formations.

Les évaluations du personnel en 2019 ont été un cadre de travail pour d'abord mesurer les efforts et les progressions possibles, mais également pour qualifier les augmentations des travailleurs. Après les évaluations de 2020, certains travailleurs ont été augmentés. En cette année 2020, tous les travailleurs ont été évalués afin de favoriser leur développement au sein de la Société.

Organisation démocratique des élections

Depuis la création de Nampala, la Société a tenu à maintenir un dialogue social fort et des relations actives avec les principaux syndicats miniers du Mali. Nous avons actuellement 3 syndicats sur site : la SECMIMA, la CSTM et le SYLTMIN.

Le 15 décembre dernier a marqué la fin des mandats des délégués du personnel et des délégués Comité Hygiène et Sécurité (« CHS »). Une élection a été organisée à cet effet conformément aux dispositions légales et réglementaires. Les nouveaux délégués (CHS et délégués du personnel) ont été formés par le Directeur régional du travail de Sikasso. Ces formations ont porté sur leurs rôles dans l'entreprise. Dans le cadre de la mise en place d'un climat social apaisé, un programme annuel de

rencontres sera dressé avec la participation des différentes parties, c'est-à-dire la direction de Nampala, les délégués du personnel, les délégués CHS et les délégués syndicaux).

Grèves

Depuis 2020, la mine a subi 3 grèves qui ont été de très courte durée. Dans les trois cas, les grèves ont été sans impact sur la production de l'usine et se sont déroulées dans un climat apaisé.

Date de déclenchement	Motif de l'arrêt de travail	Nombre de travailleurs impliqués	Durée de l'arrêt de travail
28 mai 2020	Pression pour une augmentation	36	72 heures
18 novembre 2020	Grève nationale	13	72 heures
18 décembre 2020	Grève nationale	43	120 heures

Département interne des ressources humaines (« Département RH »)

Le Département RH a pour objectif de mobiliser et développer le capital humain au sein de la Société, afin d'obtenir une plus grande productivité et une meilleure qualité de travail. Il vise principalement la valorisation des compétences, la motivation, l'information et l'organisation. Il permet, également, d'aborder la relation de l'organisation avec son collaborateur depuis son recrutement jusqu'à son départ de la Société.

En plus de la gestion du personnel, ce département met en place la stratégie de la Société au quotidien, en gérant et en accompagnant le personnel dans les changements apportés, avec des politiques de formation, la revalorisation salariale, l'évaluation annuelle des compétences, etc. Il administre le quotidien, gère les conflits, gère la paye et les tâches administratives et répond aux obligations légales comme l'inscription du nouveau salarié à l'INPS et à l'AMO.

Il veille au bon fonctionnement des institutions sociales. Le Département RH veille avec bienveillance et respect au bon fonctionnement de la communauté des travailleurs.

Relations sociales

Le département RH a organisé et accompagné de très nombreuses rencontres avec les syndicats au cours de l'année 2020. Les relations avec les institutions de travail et des mines (Direction Régionale des Transports, Institut National de la Prévoyance Sociale, Assurance Maladie Obligatoire, Direction des Recherches Géologiques et Minières, Direction Nationale de la Géologie et des Mines) sont cordiales. Nampala projette de renforcer l'équipe du développement communautaire et de la formation dès le premier trimestre de 2021. Avec cette action, la Société vise à avoir plus d'impact dans le développement communautaire.

✦ GOUVERNANCE

Un comité d'hygiène et sécurité vérifie et suit chaque année les conditions des travailleurs ; il est paritaire. L'ensemble des opérations est suivi dans un système de planification des ressources d'entreprise (« ERP ») qui est sauvegardé de façon régulière. Cet ERP assure une grande transparence des opérations. Les paies sont suivies dans un logiciel malien. En plus des réunions régulières, les administrateurs sont informés et consultés sur les opérations.

B. CONTRIBUTIONS AU MALI

En Afrique de l'Ouest, les mines sont souvent critiquées parce qu'elles n'apporteraient pas suffisamment aux économies des pays dans lesquelles elles opèrent.

Le tableau ci-dessous décrit les montants directement versés par la mine de Nampala au gouvernement malien sur le plan fiscal :

	2020	2019
(arrondis au millier près) ¹	\$	\$
Encours de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	7 128 000	2 289 000
Frais pour importations	3 037 000	2 077 000
Impôt spécial sur certains produits (ISCP)	2 305 000	1 927 000
Impôt sur le revenu	1 466 000	729 000
Taxes et impôts sur les salaires	1 040 000	834 000
Impôt retenu à la source	1 038 000	405 000
Frais pour exportations	597 000	651 000
Taxe sur les immobilisations	552 000	422 000
Total	17 163 000	9 334 000

En sus de ses obligations fiscales, la mine de Nampala s'efforce constamment d'être une mine responsable recherchant des effets durables.

C. RÉPONSE POUR LA COVID-19

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, la mine de Nampala a mis en place un programme de suivi et de prévention. En 2020, ce programme était allé jusqu'à un confinement total. Depuis, la mine a repris un fonctionnement « presque normal », mais bien sûr dans une grande vigilance. Bien qu'il ne faille pas baisser la garde, la crise au Mali n'a pas eu jusqu'à ce jour la dimension échappant aux contrôles que certains craignaient ; cela peut évoluer défavorablement ; notamment avec les variants.

La crise est donc loin d'être terminée puisque le nombre de cas le plus élevé a été atteint début avril, mais l'épidémie semble rebaisser. La mine redouble de prudence et procède à de nombreuses mesures de protection et de suivi ; elle agit en partenariat avec les autorités sanitaires de Bamako et procède aux mêmes mesures de protection que partout ailleurs dans le monde (dépistage, gestes barrière, rappel des mesures et précautions).

D. MINE-ÉCOLE

La mine de Nampala estime que son apport le plus important en matière de développement durable et responsable est de permettre aux collaborateurs maliens d'obtenir des compétences ou de compléter celles qu'ils ont afin de leur assurer une longue carrière au sein de la Société. C'est pour cela que la mine de Nampala est souvent présentée au Mali comme étant une mine-école.

En 2019, il a été créé un centre de formation avec une responsable spécialisée et dédiée. Les formations en continu sont nombreuses, multiples et diversifiées. Quelques fois les formations sont aussi ouvertes au personnel des sous-traitants en

¹ Les montants versés en FCFA ont été convertis selon le taux annuel moyen de l'année, soit 429,067 pour 2020 et 441,636 pour 2019.

fonction du sujet traité. De plus, plusieurs cadres maliens de la mine ont également déjà été envoyés en formation au Canada ou en France.

Le résultat de ces efforts, c'est un encadrement massivement malien et c'est vraiment une spécificité dont la Société peut être fière. En effet direct de cette politique, le nombre d'expatriés a été réduit et le haut de l'organigramme du site de Nampala est composé principalement de cadres maliens et de la sous-région.

La mine de Nampala se préoccupe également de ceux qui ont le plus besoin d'apprendre. Pour ce faire, depuis 2019, la Société a mis en place un cycle d'alphabétisation des adultes de la mine et de personnes en charge de responsabilités communautaires en coopération avec le Gouvernement Suisse.

Ce centre permet d'améliorer radicalement les perspectives des collaborateurs recrutés dans les villages et de permettre aux plus actifs de la vie des communes et des villages d'accéder à la connaissance. Un autre effet de ce centre est de créer un lieu de rencontre fusionnel entre le personnel de la mine et les principaux acteurs de la vie locale. Mieux se connaître permet d'éviter les tensions.

Il est évident cette mine-école est une action durable et responsable moderne qui prolongera ses effets pour toute la vie des personnes qui en ont déjà profité et qui en profiteront.

E. NOUVEAUX PROJETS MIS EN PLACE EN 2020 POUR LES POPULATIONS VOISINES

Parmi les projets mis en place en 2020, peuvent être cités :

- Alphabétisation au sein de la mine et au profit des communautés et des salariés de la mine (programme d'un coût total d'environ 130 000 \$ pour la première phase toujours en cours d'exécution) ;
- Formation du personnel soignant des communes voisines par une équipe médicale provenant de Bamako ayant pour objectif de lutter contre la COVID-19 ;
- Forages et équipements de puits ; grâce à ses actions, l'accès à l'eau qui est fondamental dans un pays aride a été largement facilité ;
- Réparation de puits ;
- Dépistage des jeunes enfants et soins en partenariat avec un syndicat de travailleurs ;
- Réhabilitation de routes y compris d'un pont ; les pistes étant détruites chaque saison des pluies, les villages et communes entourant la mine sont désormais désenclavés. Dans le passé, avec la saison des pluies ces chemins étaient totalement défoncés. Les temps de déplacement ont été réduits de 30 à 50 % facilitant la vie des communautés.
- Entretien de la longue piste qui mène à la route nationale et des différentes routes entre les villages avoisinants ;
- Mise en place d'un stade de football ;
- Construction d'une place de marché ;
- Construction de plusieurs salles de classe ; et
- Partenariat d'achats des produits maraichers des femmes.

F. CHARTES ET POLITIQUES EN PLACE

Depuis le démarrage de l'usine, ROBEX s'efforce d'opérer avec un haut niveau de responsabilité sociale. Nous avons mis en place des chartes et politiques qui sont scrupuleusement appliquées et mises à jour régulièrement. Il est possible de les consulter sur notre site internet à l'adresse www.robexgold.com.

De plus, ROBEX a adhéré depuis le 4 avril 2014 au pacte global de l'ONU qui s'articule autour de ces 10 principes.

Principes du pacte global de l'ONU	Actions de ROBEX
1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.	Mise en place d'une charte des achats responsables qui constitue une annexe des principaux contrats.
2. À veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.	Sensibilisation des équipes de sécurité au respect des droits de l'homme. La mine n'emploie que des adultes qui sont tous rémunérés selon une grille s'appuyant sur la convention collective de l'industrie minière au Mali. Aucune violation des droits de l'homme n'est tolérée.
3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.	Il y a 3 organisations syndicales à la mine de Nampala. Plusieurs augmentations ont été mises en place. Le droit de grève a été exercé et respecté.
4. À contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.	Tout travailleur est titulaire d'un contrat de travail visé par la direction du travail (un service de l'administration).
5. À contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.	Il est interdit de faire travailler des enfants dans la mine.
6. À contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.	La mine de Nampala emploie des Maliens aux plus hauts postes. Du fait des rotations, la mine de Nampala se trouve assez souvent dirigée par des Maliens.
7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.	Il y a dans le cadre du SSE (service de santé-sécurité environnement) un suivi spécifique de l'environnement. La mine a fait un audit environnemental dont les préconisations sont suivies.
8. À prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.	La mine publie les données sur l'eau dans les communes.
9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	La mine met en place une centrale solaire qui va permettre de réduire les gaz à effet de serre.
10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	La mine a mis en place une charte éthique et une adresse dédiée à la révélation de faits qui seraient susceptibles d'entrer dans des situations prohibées.

Nampala a, depuis 12 avril 2021, obtenu la certification ISO 45001:2018. D'ailleurs, nous sommes fiers d'être la première mine au Mali à obtenir cette certification. Le personnel SSE a été agréé par l'organisation mondiale du travail.

Fin 2020, un code de conduite anticorruption a été diffusé essentiellement à la mine de Nampala afin de rappeler la rigueur à respecter en la matière.

3. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

A. RÉSULTATS

	2020	2019
Onces d'or produites	50 348	55 685
Onces d'or vendues	50 963	53 713
(arrondis au millier de dollars près)		
Revenus – Ventes d'or	120 830 000	99 192 000
Charges d'exploitation minière	31 550 000	30 646 000
Redevances minières	2 915 000	2 811 000
Charges administratives	16 349 000	11 852 000
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	20 913 000	31 570 000
Coût de la rémunération en options d'achat d'actions	574 000	882 000
Résultat opérationnel	48 529 000	21 431 000
Charges financières	1 146 000	2 653 000
Pertes (gains) de change	(194 000)	64 000
Radiation d'immobilisations corporelles et incorporelles	57 000	29 000
Autres produits	(62 000)	(127 000)
Radiation de biens miniers	---	1 326 000
Autre gain	---	(1 109 000)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 556 000	(536 000)
Résultat net	45 026 000	19 131 000
Résultat net attribuable aux actionnaires	44 609 000	19 072 000
<i>Résultat de base par action</i>	<i>0,076</i>	<i>0,033</i>
<i>Résultat dilué par action</i>	<i>0,074</i>	<i>0,033</i>
Montants ajustés		
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ¹	45 046 000	20 265 000
<i>Par action¹</i>	<i>0,076</i>	<i>0,035</i>
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ²	65 090 000	50 964 000
<i>Par action¹</i>	<i>0,111</i>	<i>0,088</i>

¹ Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires, le résultat net ajusté de base par action et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action sont des mesures financières non conformes aux IFRS pour lesquelles il n'existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Se reporter à la section « Mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport à la page 43.

² Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation excluent la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

Commentaires :

- En 2020, les ventes d'or se sont élevées à 120 830 000 \$ comparativement à 99 192 000 \$ en 2019. Cette augmentation de 22 % est attribuable à un prix de vente moyen réalisé supérieur (2 371 \$ par once comparativement à 1 847 \$ en 2019) compensé en partie par une moins grande quantité d'onces d'or vendues (50 963 onces d'or vendues comparativement à 53 713 en 2019). L'écart entre le nombre d'onces d'or vendues et le nombre d'onces d'or produites durant les périodes est attribuable au calendrier des expéditions, mais aussi à la gestion des liquidités.
- En 2020, les charges d'exploitation minière se sont élevées à 31 550 000 \$, soit 619 \$ par once vendue, alors qu'en 2019, elles s'étaient élevées à 30 646 000 \$, soit 571 \$ par once vendue. Cette augmentation de 8 % est attribuable en partie à la hausse des coûts par tonne extraite en raison de l'augmentation de la distance à parcourir du minerai à traiter jusqu'à l'usine. En 2020, les opérations ont été menées au fond de la fosse principale et à la surface de 4 nouvelles fosses plus éloignées. De plus, la réduction de la teneur d'alimentation (0,93 g/t comparativement à 1,04 g/t) a nécessité de traiter une quantité de minerai plus importante pour produire une once d'or.
- L'augmentation des redevances minières en 2020 est une conséquence directe de l'augmentation du prix de vente moyen réalisé par once vendue.
- En 2020, les charges administratives ont augmenté de 38 % par rapport à 2019. Au cours de l'année 2020, l'augmentation des ressources indiquées de 103 % par rapport à l'estimé des ressources minérales de 2019 (ERM2019), a permis à Fairchild Participations¹ d'atteindre un de ses objectifs et donc d'obtenir un boni de performance de 1 547 000 \$. De plus, la Société a dû mettre en œuvre un plan d'action pour faire face à la pandémie du COVID-19, dont le confinement de la mine de Nampala qui a engendré des coûts supplémentaires liés en autres au logement du personnel local et aux déplacements des expatriés. En outre, l'obtention de la certification ISO 45001 en 2020 a demandé la mobilisation du personnel de gestion, afin de mettre en place un programme pour atteindre les standards exigés.
- En 2020, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles a été moins élevé qu'en 2019. En octobre dernier, la Société a déposé un rapport technique NI 43-101 avec une date d'effet au 31 juillet 2020 concernant des nouveaux estimés de ressources et réserves minérales. Ces nouvelles données ont permis de prolonger la durée de vie de la mine de Nampala et ainsi ralentir le rythme d'amortissement des immobilisations.
- En 2020, les charges financières ont été de 1 146 000 \$ comparativement à 2 653 000 \$ en 2019. Cette diminution de 57 % en 2020 est conséquente au désendettement de la Société.
- En 2020, nous avons enregistré des gains de change de 194 000 \$ à la suite de la réévaluation de nos actifs et nos passifs monétaires, ainsi que nos instruments financiers libellés en devises autres que la monnaie fonctionnelle de la Société qui est l'euro (pertes de change de 64 000 \$ en 2019).
- En 2020, nous avons inscrit une charge d'impôt sur le résultat de 2 556 000 \$ comparativement à un recouvrement de 536 000 \$ en 2019. En 2020, la Société a utilisé la totalité de ses pertes autres qu'en capital reportables de 1 680 000 \$ pour réduire le résultat imposable de sa filiale Nampala.
- En 2020, le résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle (participation de 10 % dans Nampala SA détenue de droit par le gouvernement du Mali) s'établissait à 417 000 \$ comparativement à un résultat net de 59 000 \$ en 2019.

¹ Fairchild Participations fournit les services des principaux membres de la direction en contrepartie d'honoraires ayant été établis par les membres indépendants du conseil d'administration en fonction de divers facteurs.

B. RÉSULTATS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

	2020	2019
(arrondis au millier près)	\$	\$
Exploitation (Nampala, Mali)	56 707 000	27 876 000
Exploration (Mali)	(11 000)	(29 000)
Gestion corporative	(8 167 000)	(6 416 000)
Résultat opérationnel	48 529 000	21 431 000

C. RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, les autres éléments du résultat global se résument par un écart de change positif de 5 829 000 \$, reflétant l'impact de la variation du taux change entre l'euro (notre monnaie fonctionnelle) et le dollar canadien (notre monnaie de présentation des états financiers) sur nos actifs et nos passifs non monétaires (écart de change négatif de 4 318 000 \$ en 2019).

D. SITUATION FINANCIÈRE

	2020	2019
(arrondis au millier près)	\$	\$
Actifs courants	28 155 000	26 886 000
Immobilisations corporelles	77 260 000	63 632 000
Autres actifs non courants	11 359 000	7 189 000
Total de l'actif	116 774 000	97 707 000
Passifs courants	19 343 000	16 561 000
Passifs non courants	6 194 000	8 467 000
Total du passif	25 535 000	25 028 000
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	90 140 000	71 955 000
Participation ne donnant pas le contrôle	1 099 000	724 000
Total du passif et des capitaux propres	116 774 000	97 707 000

Au 31 décembre 2020, notre actif total s'établissait à 116 774 000 \$ comparativement à 97 707 000 \$ au 31 décembre 2019. Cette augmentation de 19 067 000 \$ est principalement expliquée par une hausse de la valeur nette des immobilisations corporelles de 13 628 000 \$, considérant les coûts de production capitalisés à titre de frais de découverte et les coûts d'exploration sur le permis d'exploitation de Nampala. De plus, le solde de la TVA à recevoir est passé de 1 360 000 \$ au 31 décembre à 6 702 000 \$ au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, notre passif total était comparable au 31 décembre 2019, soit 25 535 000 \$ comparativement à 25 028 000 \$. L'augmentation des passifs courants comprend un solde utilisé de 1 087 000 \$ sur la marge de crédit autorisée et une hausse des comptes fournisseurs, découlant entre autres de l'accroissement des activités en provenance de l'extraction du minerai et du stérile et du boni de performance de Fairchild Participations à la suite de l'atteinte des objectifs du conseil d'administration pour le deuxième semestre de 2020.

E. FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant résume les mouvements des flux de trésorerie :

	2020	2019
(arrondis au millier près)	\$	\$
Activités d'exploitation		
Exploitation	65 090 000	50 964 000
Éléments du fonds de roulement	(1 626 000)	(5 121 000)
	63 466 000	45 843 000
Activités de financement	(39 741 000)	(21 433 000)
Activités d'investissement	(30 196 000)	(18 244 000)
Variation de la trésorerie au cours de l'exercice	(6 471 000)	6 166 000
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie	1 768 000	11 000
Trésorerie au début de l'exercice	13 599 000	7 422 000
Trésorerie à la fin de l'exercice	8 896 000	13 599 000

✧ ACTIVITÉS D'EXPLOITATION**Exploitation**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, les activités d'exploitation, avant les éléments du fonds de roulement, ont généré des flux de trésorerie positifs de 65 090 000 \$ comparativement à 50 964 000 \$ en 2019. Cette variation à la hausse est principalement attribuable à l'augmentation des revenus provenant des ventes d'or.

Éléments du fonds de roulement

Les éléments du fonds de roulement ont nécessité des liquidités de 1 626 000 \$ en 2020, principalement en raison de l'augmentation des débiteurs et des stocks compensés en partie par la hausse des créditeurs. En 2019, les éléments du fonds de roulement avaient nécessité des liquidités de 5 121 000 \$. Des informations supplémentaires sur la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement sont fournies à la note 21 des états financiers.

✧ ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

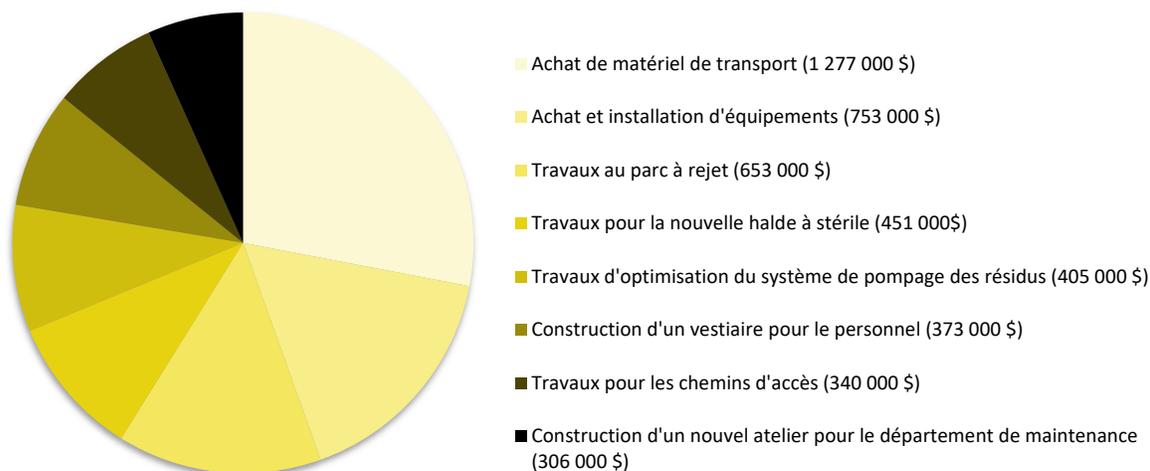
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, les flux de trésorerie requis dans le cadre des activités de financement se sont élevés à 39 741 000 \$ comparativement à 21 433 000 \$ en 2019. En 2020, la Société a payé un dividende extraordinaire aux actionnaires ordinaires de 0,02 \$ par action ordinaire au deuxième trimestre et un autre de 0,04 \$ par action ordinaire au troisième trimestre pour un montant total de 35 538 000 \$. La Société a également remboursé un montant de 7 733 000 \$ sur sa dette à long terme, conformément aux calendriers de remboursements prévus, et encaissé un montant de 2 741 000 \$ pour l'émission de 18 859 837 actions ordinaires à la suite d'exercices d'options d'achat d'actions.

✕ ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

En 2020, les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement se sont établis à 30 196 000 \$ comparativement à 18 244 000 \$ en 2019 et se répartissent de la façon suivante :

	2020	2019
(arrondis au millier près)	\$	\$
Dépenses en immobilisations		
Maintien et développement (voir le graphique ici-bas pour plus de détails)	(6 240 000)	(6 745 000)
Frais de découverte	(16 415 000)	(7 813 000)
	(22 655 000)	(14 558 000)
Dépenses d'exploration		
Mine de Nampala	(8 004 000)	(1 539 000)
Autres permis	(282 000)	(2 132 000)
	(8 286 000)	(3 671 000)
Autres variations		
Diminution (augmentation) des dépôts versés	(1 109 000)	36 000
Augmentation (diminution) des acquisitions d'immobilisations corporelles dans les créditeurs	1 854 000	(51 000)
	745 000	(15 000)
Total	(30 196 000)	(18 244 000)

Répartition des principales dépenses en immobilisations de maintien et développement en 2020



F. AUTRES ÉLÉMENTS

⌘ OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les activités de la Société sont assujetties à diverses lois et réglementations concernant les provisions pour restauration de l'environnement et fermeture pour lesquelles la Société estime les coûts futurs. La Société constitue une provision selon la meilleure estimation des coûts futurs de remise en état des sites miniers et des installations de production connexes sur une base actualisée.

Au 31 décembre 2020, la provision relative au démantèlement ultérieur des installations en cours de construction sur le site de Nampala s'établissait à 424 000 \$ (736 000 \$ au 31 décembre 2019). Cette variation à la baisse provient du fait que la durée de vie de la mine de Nampala a été prolongée à la suite des nouveaux estimés de ressources et réserves minérales publiés en octobre dernier.

Redevances gouvernementales

Au Mali, le taux de redevances sur les volumes expédiés est de 3 %. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, des redevances gouvernementales de 2 080 000 \$ (2 104 000 \$ en 2019) ont été inscrites à titre de charges.

Redevances sur les revenus nets d'affinage (« Net Smelter Royalties »)

Nous sommes assujettis à des NSR de 1 % à 2 % sur nos différentes propriétés d'exploration. Les NSR n'entreront en vigueur que lorsque nous obtiendrons un permis d'exploitation sur ces propriétés.

Pour le permis d'exploitation d'or et de substances minérales relativement à une portion de la propriété de Mininko, des NSR de 836 000 \$ ont été inscrites à titre de charges pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 (707 000 \$ en 2019).

Obligations d'achat

Au 31 décembre 2020, la Société s'est engagée à acheter auprès de différents fournisseurs non liés des immobilisations corporelles pour un montant de 2 804 000 \$ (905 000 \$ au 31 décembre 2019) et de stocks de fournitures et pièces de rechange pour un montant de 5 516 000 \$ (2 752 000 \$ au 31 décembre 2019).

Paiements au titre du maintien des droits miniers

Dans le cours normal des activités, afin d'obtenir et de conserver la totalité des avantages liés à la détention de nos permis miniers, nous devons nous engager à investir un montant préétabli dans l'exploration et le développement des terrains visés par les permis que nous détenons sur la période de validité de ces permis. De plus, nous sommes tenus d'effectuer des paiements annuels pour conserver certains titres de propriété. Au 31 décembre 2020, nous respectons, sous tous leurs aspects significatifs, la totalité des obligations découlant de la détention de nos permis.

⌘ NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Des normes et modifications aux normes existantes ont été publiées, et leur adoption est obligatoire pour les exercices postérieurs au 31 décembre 2020. La direction n'a pas encore déterminé l'incidence, le cas échéant, sur la Société. Ces nouvelles normes comptables adoptées au cours de l'exercice et normes publiées, mais non encore en vigueur sont décrites à note 4 de nos états financiers.

✘ ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation de nos états financiers impose à la direction de poser des jugements et de faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et sont fondés sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les estimations et les hypothèses susceptibles de donner lieu à des ajustements significatifs dans nos états financiers sont décrites à la note 5 de nos états financiers.

✘ INSTRUMENTS FINANCIERS

La nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers sont décrites à la note 26 de nos états financiers.

✘ TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées sont décrites à la note 27 de nos états financiers.

✘ ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

En janvier 2021, la Société a émis 500 000 actions à la suite d'exercices d'options d'achat d'actions pour un montant total en trésorerie de 50 000 \$. La valeur des options exercées, qui a été reclassée dans le capital-actions, est de 34 452 \$.

Le 26 février 2021, la Société a contracté 2 emprunts bancaires d'un montant total de 769 198 \$ (329 800 000 francs CFA), portant intérêt au taux de 7,5 % annuellement, remboursable sur trois ans.

Le 7 avril 2021, la Société a obtenu une marge de crédit autorisée d'une banque malienne pour un montant maximal de 2 274 387 \$ (1 000 000 000 francs CFA), portant intérêt au taux annuel de 8 %, et dont la date d'échéance est le 6 avril 2022.

4. OPÉRATIONS

A. EXPLOITATION MINIÈRE : NAMPALA

	2020	2019
Données d'exploitation		
Minerai extrait (tonnes)	1 852 789	1 873 721
Minerai traité (tonnes)	1 886 318	1 909 663
Stérile extrait (tonnes)	6 193 081	3 458 443
Ratio de découverte opérationnel	3,3	1,8
Teneur traitée (g/t)	0,93	1,04
Récupération	89,1 %	87,5 %
Onces d'or produites	50 348	55 685
Onces d'or vendues	50 963	53 713
Données financières		
(arrondis au millier de dollars près)		
Revenus – Ventas d'or	120 830 000	99 192 000
Charges d'exploitation minière	31 550 000	30 646 000
Redevances minières	2 915 000	2 811 000
Charges administratives	8 809 000	6 362 000
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	20 849 000	31 497 000
Résultat opérationnel sectoriel	56 707 000	27 876 000
Statistiques		
(en dollars)		
Prix de vente moyen réalisé (par once)	2 371	1 847
Coût comptant d'exploitation (par tonne traitée) ¹	17	16
Coût comptant total (par once vendue) ¹	676	623
Coût de maintien tout inclus (par once vendue) ¹	1 277	930
Coût de maintien tout inclus ajusté (par once vendue) ¹	797	756
Charges administratives (par once vendue)	173	118
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (par once vendue)	409	586

¹ Le coût comptant d'exploitation, le coût comptant total, le coût de maintien tout inclus et le coût de maintien tout inclus ajusté sont des mesures financières non conformes aux IFRS pour lesquelles il n'existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Se reporter à la section « Mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport à la page 43.

Commentaires :

- Malgré le ralentissement majeur des opérations durant la période de confinement du site minier pour prévenir la propagation du COVID-19, la quantité de minerai extrait en 2020 est comparable à celle en 2019, soit 1 852 789 tonnes par rapport à 1 873 721 tonnes.
- La quantité de stérile extrait a été de 6 193 081 tonnes en 2020, correspondant à un ratio de découverte opérationnel de 3,3, comparativement à 3 458 443 tonnes en 2019, correspondant à un ratio de découverte opérationnel de 1,8. L'augmentation de ce ratio est causée par l'ouverture de nouvelles fosses autour de la fosse principale en 2020.
- Malgré l'élimination de goulots d'étranglement importants au cours de l'année 2020, l'usine de Nampala a traité un total de 1 866 318 tonnes en 2020 comparativement à 1 909 663 tonnes en 2019. Cette baisse de performance résulte de l'exploitation de nouvelles fosses.
- En 2020, la mine de Nampala a produit 50 348 onces d'or comparativement à 55 685 onces d'or en 2019, soit une diminution de 10 %. La production d'or a été plus difficile en raison des teneurs plus faibles du minerai des couches supérieures des nouvelles fosses en développement que celles du minerai au fond de la fosse principale. La teneur moyenne du minerai traité a donc été de 0,93 g/t Au en 2020 par rapport à 1,04 g/t Au en 2019, ce qui reste toujours nettement supérieur au teneur de nos ressources 43-101. Malgré une diminution de la teneur d'alimentation, une amélioration de la récupération a été réalisée en 2020 (89,1 % comparativement à 87,5 % en 2019).
- Les charges administratives sont passées de 6 362 000 \$ en 2019 à 8 809 000 \$ en 2020. La crise du COVID-19 a forcé la Société à mettre en œuvre un plan d'action qui a engendré des coûts supplémentaires pour ainsi assurer la sécurité de ses collaborateurs et la continuité de ses opérations durant cette période. De plus, la crise institutionnelle et sociale au Mali a amené la Société à procéder à un renforcement important de la sécurité du site minier.
- La diminution de l'amortissement des immobilisations reflète l'application prospective de l'ajout de nouvelles ressources et réserves en date du 31 juillet 2020, prolongeant ainsi la durée de vie de mine restante.
- L'augmentation du coût de maintien tout inclus par once vendue¹ (1 277 \$ comparativement à 930 \$ par once vendue en 2019) s'explique en grande partie par les coûts de production capitalisés à titre de frais de découverte plus élevés (16 415 000 \$ comparativement à 7 813 000 \$ en 2019). En 2020, l'exploitation de nouvelles fosses autour de la fosse principale nécessite d'extraire une plus grande quantité de stérile pour atteindre le minerai.

¹ Le coût de maintien tout inclus est une mesure financière non conforme aux IFRS pour laquelle il n'existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Se reporter à la section « Mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport à la page 43.

B. RESSOURCES ET RÉSERVES MINÉRALES : NAMPALA

Tableau 1 : Estimation des ressources minérales 2021

Catégorie	Coupure Au (g/t)	Type d'altération	Tonnage (000 t)	Teneur Au (g/t)	Teneur en métal Au (000 oz)
Indiquées	0,25	Oxyde	22 836	0,64	473
	0,33	Transition	7 039	0,84	190
	0,71	Roche fraîche	2 407	1,41	109
	Sous-total		32 282	0,74	772
Présumées	0,25	Oxyde	191	0,45	3
	0,33	Transition	85	0,78	2
	0,71	Roche fraîche	280	1,24	11
	Sous-total		555	0,90	16
Total			32 838	0,75	788

Notes accompagnant le tableau 1 :

- Les personnes qualifiées pour établir l'estimation des ressources minérales telles qu'elles sont définies dans le rapport NI 43-101 sont M. Denis Boivin, B.Sc., Géo. (OGQ n° 816) et M. Richard Barbeau, ingénieur minier (OIQ n° 36572) ; **la date effective de l'estimation est le 15 février 2021.**
- Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales, car elles n'ont pas encore démontré leur viabilité économique. D'autres essais métallurgiques sont requis pour analyser le potentiel économique des ressources minérales trouvées dans la zone de transition et la zone de roche fraîche.
- L'estimation des ressources minérales est conforme aux définitions et aux lignes directrices de 2014 de l'ICM.
- Pour le scénario à ciel ouvert, les résultats sont présentés sur le site et non dilués, et sont considérés comme ayant un potentiel raisonnable pour une exploitation minière profitable.
- En termes de classification : la distance jusqu'au point le plus proche (composite) doit être inférieure ou égale à 30 mètres pour que la ressource soit considérée comme une ressource indiquée. La ressource présumée se trouve à une distance supérieure à 30 mètres et inférieure à 100 mètres.
- L'interpolation de la teneur a été effectuée sur le permis d'exploitation minière de Nampala à partir de forages composites de 2 mètres en utilisant le matériel dosé et coupé à 15 g/t Au. Le modèle de teneur a été interpolé selon les concepts structurels des zones minéralisées, à l'aide de la méthode de la fonction de base radiale du logiciel Leapfrog Geo v 5.1.0, et évalué dans un modèle pointant à 20 degrés vers le Nord avec les blocs de même taille (5 m x 15 m x 5 m). Les densités sur le site ont été interpolées en utilisant leurs niveaux d'oxydation respectifs.
- Les ressources minérales sont comprises dans une enveloppe économique établie avec l'outil d'optimisation MineSight — Project Evaluator V 1.0.4.3902 Lerch-Grossman. Seules les ressources indiquées sont prises en compte pour générer l'enveloppe économique.

- Les paramètres économiques suivants ont été utilisés pour l'optimisation (Tableau 2) :

Tableau 2 : Paramètres d'entrée utilisés pour estimer la teneur de coupure

Paramètres	Unité de mesure	Oxyde	Transition	Roche fraîche
Prix de l'or	\$ US/oz	1 700		
Coût d'exploitation minière	\$ US/t extraite	2,08	2,51	2,65
Frais généraux	\$ US/t traitée	2,48	2,48	2,48
Coût de traitement (CIL)*	\$ US/t traitée	9,31	10,24	---
Coût de traitement (Flottation/calcination)*	\$ US/t traitée	---	---	31,19
Récupération (CIL)	%	88,9	71,9	---
Récupération (Flottation/calcination)	%	---	---	87
Teneur de coupure utilisée	g/t	0,25	0,33	0,71

*Comprend les coûts de transport et de raffinage

- La pente de l'enveloppe économique s'établit à 45 degrés.
- Le nombre de tonnes métriques a été arrondi au millier supérieur et la teneur en métal est présentée sous forme d'onces troy (tonnes x teneur/31,10348). Tout écart entre les totaux résulte de l'incidence des arrondissements. Les pratiques d'arrondissement sont conformes aux recommandations indiquées dans le Formulaire 43-101A1.
- Mise à part l'instabilité politique qui règne au Mali et la pandémie du COVID-19 actuelle, Denis Boivin, B.Sc., Géo. (OGQ n° 816) et M. Richard Barbeau, ingénieur minier (OIQ n° 36572), ne sont au courant d'aucun problème juridique, sociopolitique, environnemental, fiscal, ou lié aux permis, au titre ou à la commercialisation, ni d'aucun autre problème qui pourrait avoir une incidence significative sur l'estimation des ressources minérales.

Tableau 3 : Estimation des réserves minérales probables 2020

Type d'altération de la surface	Réserves minérales probables			
	Coupure Au (g/t)	Tonnage (000 t)	Teneur Au (g/t)	Teneur en métal Au (000 oz)
Oxyde	0,28	15 291	0,69	339
Transition supérieure	0,31	1 857	0,87	52
Total		17 147	0,71	391

Notes accompagnant le tableau 3 :

- Les personnes indépendantes et qualifiées pour établir l'estimation des réserves minérales, telles qu'elles sont définies dans le rapport NI 43-101, sont M. Denis Boivin, B.Sc., Géo. (OGQ n° 816) et M. Mario Boissé, ingénieur minier (OIQ n° 130715) ; **la date effective de l'estimation est le 31 juillet 2020.**
- Données communiquées conformément aux normes de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM).
- Comprend l'oxyde et la transition supérieure uniquement.
- Selon le périmètre de la mine qui ne comprend pas le matériel présumé. Dans ce cas, la distance jusqu'au point le plus proche doit être inférieure ou égale à 30 mètres pour être considérée comme indiquée.
- Classifiée comme probable.
- Compris dans les ressources minérales.
- Identifiée comme exploitable en utilisant l'exploitation minière standard à ciel ouvert uniquement.
- Située dans les concepts de sept fosses basés sur une mine à ciel ouvert.
- Exclusion faite de la minéralisation de la transition inférieure et de la roche fraîche, étant donné que les infrastructures de traitement actuelles du minerai pourraient ne pas être adaptées si le minerai est réfractaire ou trop dur pour les équipements de traitement actuels. Aux fins de calcul, la récupération a été établie à 0 % pour la transition inférieure et la roche fraîche, ce qui représente une évaluation très prudente.
- En tenant compte d'une récupération de 97 %.

- Si l'on présume que le facteur de dilution est de 0 % compte tenu des composites utilisés pour interpoler la teneur dans le modèle de bloc, le processus de contrôle actuel du minerai, la méthode d'exploitation minière et les caractéristiques du corps minéralisé.
- Exclusion faite de tout concept de fosse qui pourrait avoir un diamètre inférieur à 100 mètres.
- Sert de base pour le plan de production associé à la durée de vie de l'exploitation minière.
- L'interpolation de la teneur a été effectuée sur le permis de l'exploitation minière de Nampala à partir de forages composites de 2 mètres en utilisant le matériel dosé et coupé à 15 g/t Au. Le modèle de teneur a été interpolé selon les concepts structurels des zones minéralisées, à l'aide de la méthode de la fonction de base radiale du logiciel Leapfrog Geo v 5.1.0, et évalué dans un modèle pointant à 20 degrés vers le Nord avec les blocs de même taille (5 m x 15 m x 5 m). Les densités sur le site ont été interpolées en utilisant leurs niveaux d'oxydation respectifs.
- Les réserves minérales sont comprises dans les concepts de sept fosses. Les concepts de fosses reposent sur une enveloppe économique établie avec l'outil d'optimisation MineSight — Project Evaluator V 1.0.4.3902 Lerch-Grossman. Les paramètres économiques suivants ont été utilisés pour l'optimisation (Tableau 4) :

Tableau 4 : Paramètres d'entrée utilisés pour estimer la teneur de coupure

Paramètres	Unité de mesure	Oxyde	Transition	Roche fraîche	Roche fraîche
Prix de l'or	\$ US/oz	1 500			
Coût d'exploitation minière	\$ US/t extraite	2,08	2,51	2,51	2,65
Frais généraux	\$ US/t traitée	2,48	2,48	2,48	2,48
Coût de traitement*	\$ US/t traitée	9,31	10,24	10,24	---
Coût de lixiviation en tas*	\$ US/t traitée	---	---	---	9,19
Récupération de traitement	%	88,9	86,0	---	---
Récupération de la lixiviation en tas	%	---	---	---	---
Teneur de coupure optimisée	g/t	0,28	0,31	---	---

*Comprend les coûts de transport et de raffinage

- La pente de l'enveloppe économique s'établit à 40 degrés pour les 20 premiers mètres, puis suit un angle de 45 degrés.
- Le nombre de tonnes métriques a été arrondi au millier supérieur et la teneur en métal est présentée sous forme d'onces troy (tonnes x teneur/31,10348). Tout écart entre les totaux résulte de l'incidence des arrondissements. Les pratiques d'arrondissement sont conformes aux recommandations indiquées dans le Formulaire 43-101A1.

C. EXPLORATION

✦ BIENS MINIERS

ROBEX est actuellement titulaire de quatre permis d'exploration, tous localisés au Mali, en Afrique de l'Ouest. Deux des permis sont situés au sud du pays (Mininko et Kamasso), tandis que les deux autres se situent à l'ouest du pays (Sanoula et Diangounté).

Le 30 mars dernier, la Société a annoncé la conclusion d'un protocole d'accord pour l'acquisition du permis d'exploration dit « Gladié », ancienne propriété explorée par la société Gold Fields. Cette acquisition est une belle opportunité puisque ce permis couvre le même type de minéralisation que Nampala, et est contigu au permis d'exploration de Mininko et de Kamasso.

La Société a l'intention d'investir dans les prochaines années pour développer ses permis d'exploration, qui démontrent tous une géologie favorable avec un potentiel pour la découverte de gisements aurifères.



✦ PROGRAMME D'EXPLORATION 2020

La mise en place d'un programme d'exploration ambitieux en 2020 s'est accompagnée d'une restructuration complète de ce département, c'est-à-dire une internalisation des compétences et la sous-traitance des équipements de production, afin de garder une grande souplesse de gestion.

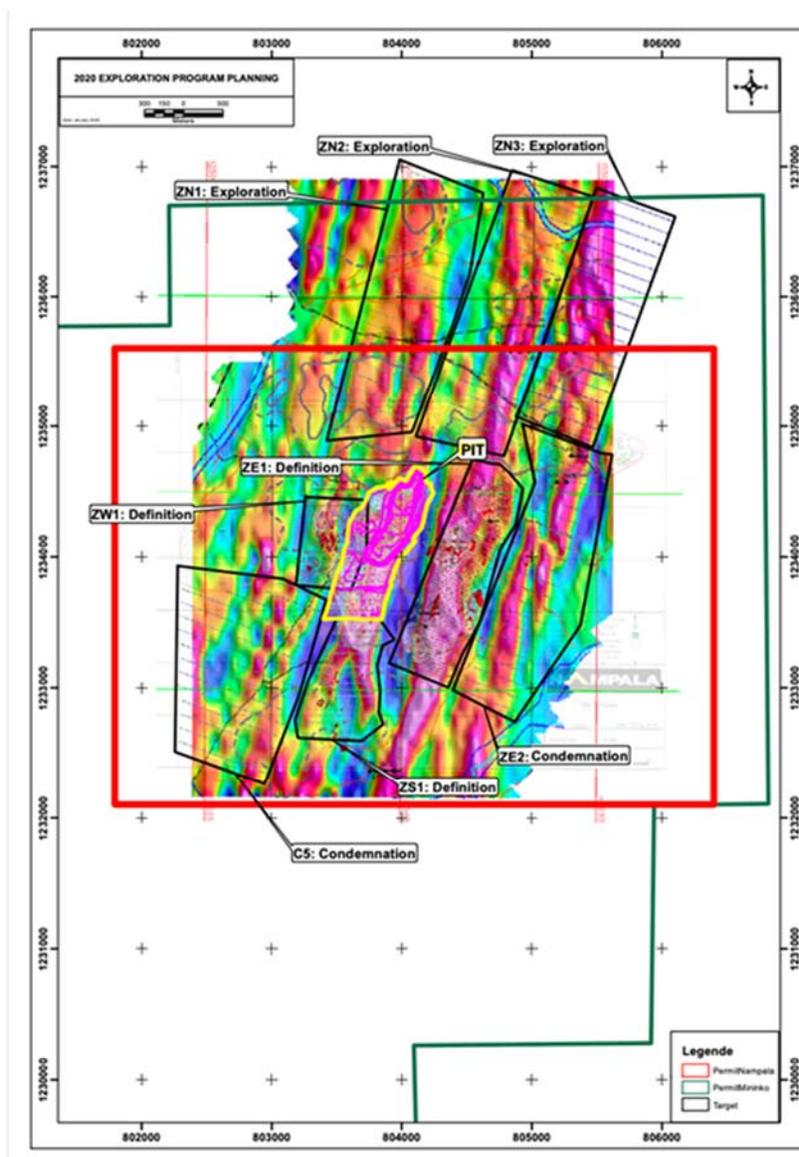
À titre de rappel, ce programme de 171 990 mètres de forage était réparti sur 8 zones tout autour de la fosse principale sur le permis d'exploitation de Nampala et sur la partie nord du permis d'exploration de Mininko (voir la cartographie des zones à la page suivante).

Dans le cadre de son programme d'exploration 2020, la Société avait engagé des dépenses pour un montant total de 8 millions \$ au 31 décembre 2020 par rapport à un montant budgété de 10,5 millions \$. Toutefois, en raison du ralentissement des travaux de forage pendant le confinement de la mine et la saison des pluies plus longue et extrême en 2020 ainsi que des nombreux problèmes mécaniques rencontrés par les sous-traitants avec les foreuses sur site, nous avons été amenés à terminer tous les travaux de forage prévus en février dernier.

Forages RC	Est (ZE1)	Est2 (ZE2)	Sud (ZS1)	Ouest (ZW1)	Cellule 5 (C5)	Nord-Ouest (ZN1)	Nord (ZN2)	Nord-Est (ZN3)	Total
Métrage planifié	41 760	16 650	14 400	19 080	21 870	19 080	19 440	19 710	171 990
Métrage réalisé	43 570	10 014	38 845	22 457	10 207	13 193	2 538	3 235	144 059
2020	43 570	10 014	34 002	22 337	10 207	1 333	357	3 235	125 055
2021	---	---	4 843	120	---	11 860	2 181	---	19 004
Résultats des échantillons reçus	100 %	100 %	34 %	100 %	99 %				

Ce programme nous a finalement permis d’augmenter nos ressources minérales de 372 953 onces pour un coût unitaire par ressource découverte d’environ 18 USD.

CARTOGRAPHIE DES ZONES CIBLÉES DANS LE PROGRAMME D’EXPLORATION 2020



✦ PROGRAMME D'EXPLORATION 2021

L'exploration n'est plus aussi prioritaire en 2021. En 2020, il était primordial que la Société soit en mesure de reconstituer ses ressources et réserves minérales pour prolonger la durée de vie de Nampala, ce qui a amplement été fait avec le programme d'exploration 2020.

Pour 2021, il a été décidé de réduire nos efforts d'exploration par rapport à 2020. Avec une seule foreuse actuellement en marche de façon permanente sur site, contre une moyenne de 7 sur 2020, nous avons comme objectif principal de découvrir de nouvelles cibles (mailles de 100 mètres x 100 mètres). Nous avons aussi lancé un travail de géophysique précis sur les zones du permis d'exploitation de Nampala qui n'ont pas encore été répertoriées afin de nous permettre de cibler de nouvelles zones.

Enfin, une campagne d'exploration a été lancée avant la saison des pluies sur le permis d'exploration de Sanoula, situé à l'ouest du Mali. Le budget prévu est de 300 000 USD.

D. LA MAISON DE COMMERCE

Le 5 juin 2014, la Société a annoncé l'organisation et la mise en place de African Peak Trading House Limited (la « Maison de commerce »), une nouvelle société, incorporée et domiciliée à l'île de Man, dont l'objet principal est de procéder à l'achat et la vente de l'or physique produit à la mine de Nampala au Mali (la « Mine ») et, de façon accessoire, de développer des filières spécialisées de commercialisation des métaux précieux affinés.

La Société a effectué cette opération dans le but de gérer, contrôler et intégrer la mise en marché de l'or physique produit à la Mine, fabriquer et commercialiser des produits différenciés dont des métaux précieux réputés équitables et écoresponsables tout en réduisant les intermédiaires de marché.

Le contrôle légal de la Maison de commerce est détenu par une fiducie constituée en vertu des lois de Gibraltar, nommé Golden International Income Trust (la « Fiducie »), dont le seul bénéficiaire est la Société. La Fiducie est également supervisée par un protecteur, lequel est assujéti à une politique de surveillance et de reddition de compte annuelle (la « Politique de surveillance et de contrôle ») et est redevable devant l'assemblée des actionnaires de la Société. La Politique de surveillance et de contrôle a été mise en place par le conseil d'administration de la Société.

En vertu du Prêt, Nampala S.A. livre la possession de dorés physiques à la Maison de commerce au fur à mesure qu'ils sont produits à la Mine, et ce, sur une période de cinq ans, à titre de remboursement du capital et des intérêts dus par Nampala S.A. à la Maison de commerce en vertu du Prêt. La Maison de commerce assume alors la responsabilité de faire affiner les dorés en lingot d'or auprès d'affineurs situés en Europe afin de pouvoir ensuite les revendre sur le marché international, et ce, à l'instar des grandes sociétés minières.

La Maison de commerce distribue les profits de revente à la Société au moyen de dividendes intersociétés. À la suite du remboursement total du Prêt, la Maison de commerce bénéficie d'une entente d'approvisionnement en dorés aux mêmes termes et conditions que le Prêt. Ainsi, Nampala SA distribue également les profits de la revente des dorés à la Société au moyen de remboursement d'avances et de dividendes intersociétés, soit la différence entre le prix indiqué au Prêt et le coût de production.

Le 6 décembre 2018, un accord a été conclu entre la Maison de Commerce et Nampala S.A. donnant lieu à un nouveau prêt de 7 622 451 euros (11,6 millions de dollars canadiens), par le biais d'un contrat de crédit Gold Stream (« prêt d'or »). Ce financement, le prêt d'or, similaire au financement du prêt d'or de 2014, a permis à Nampala S.A. de compléter sa structure de financement avec un taux d'intérêt avantageux sur ce financement à 5 % (comparativement à 11 % en 2014). Cette transaction inclut également l'augmentation de la capitalisation de la Maison de Commerce d'un montant total de 7 622 451 euros, versé par la Société le 6 décembre 2018. Dans le cadre de ce prêt, Nampala S.A. livre à la Maison de Commerce la totalité des lingots de doré extraits de la mine sur une période de sept ans, en paiement du capital et des intérêts dus au titre du prêt d'or.

En somme, la Maison de commerce continue le contrat mis en place en 2018 en commercialisant l'or reçu de Nampala S.A., à l'extérieur du Mali en recherchant les meilleurs marchés, voire en développant de nouveaux marchés de niche. La Maison de commerce vend l'or physique sur le marché international et distribue tous les profits de revente à la Société au moyen de dividendes intersociétés.

Ce faisant, la Société prévoit que les profits additionnels générés par la mise en marché de l'or, selon le modèle d'affaires de la Maison de Commerce qui visent des segments de marché à valeur ajoutée, seront importants et que cette opération sera bénéfique pour la Société.

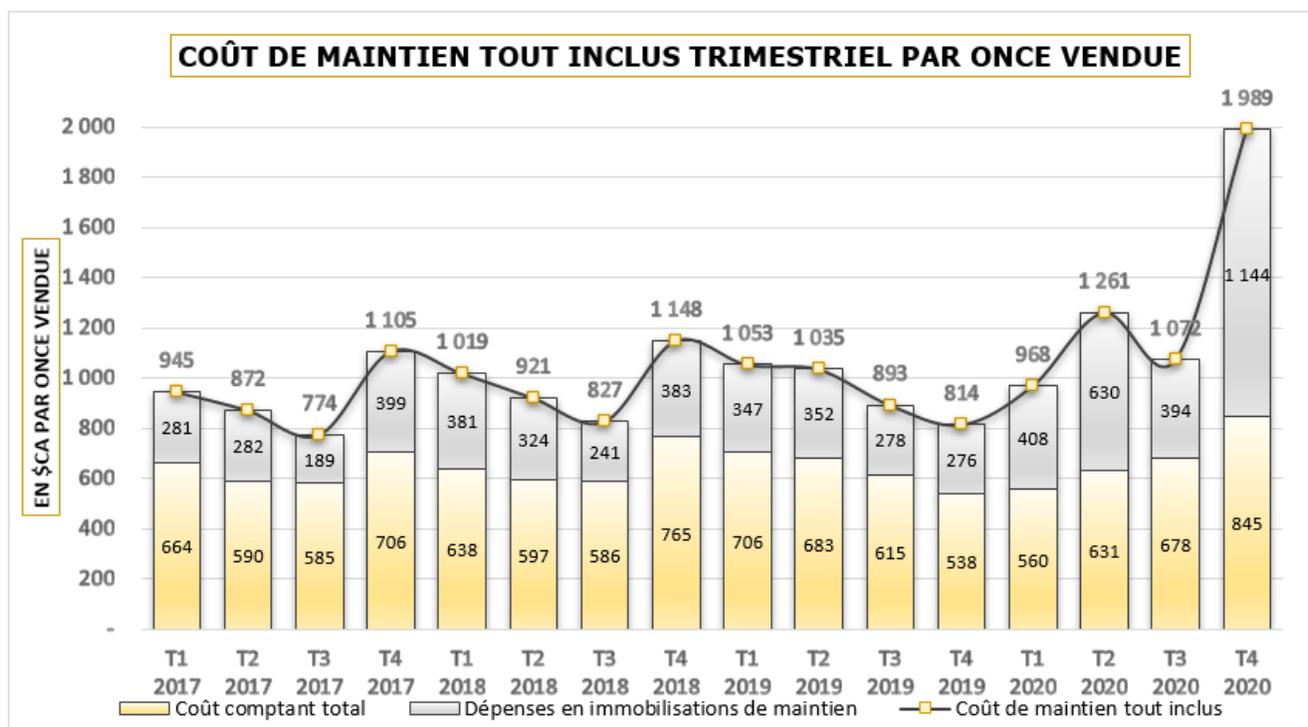
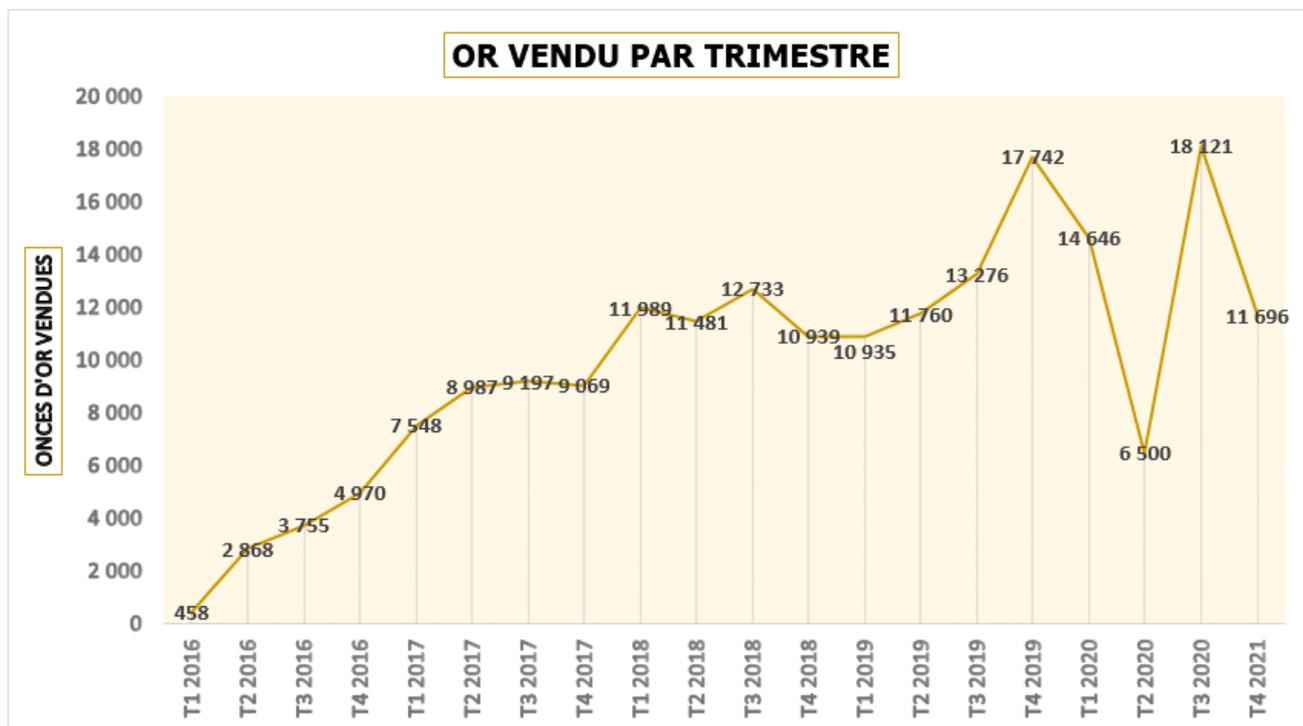
5. RÉSULTATS TRIMESTRIELS

	2020					2019				
	T4	T3	T2	T1	Annuel	T4	T3	T2	T1	Annuel
<i>(en milliers de dollars, sauf les résultats par action)</i>										
Résultats										
Revenus – Ventes d'or	28 388	45 864	15 714	30 864	120 830	34 403	25 478	20 441	18 870	99 192
Résultat net	11 558	23 897	(144)	9 715	45 026	10 860	6 684	918	669	19 131
Attribuables aux										
- Actionnaires	11 410	23 195	338	9 666	44 609	10 617	6 593	1 037	825	19 072
- Participations de donnant pas le contrôle	148	702	(482)	49	417	243	91	(119)	(156)	59
Résultat de base par action	0,019	0,039	0,001	0,017	0,076	0,018	0,011	0,002	0,001	0,033
Résultat dilué par action	0,019	0,039	0,001	0,016	0,074	0,018	0,011	0,002	0,001	0,033
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ¹	10 825	28 058	7 458	18 749	65 090	20 768	13 856	8 640	7 699	50 963
NAMPALA										
Données d'exploitation										
Minerai extrait (tonnes)	488 413	406 005	456 091	502 280	1 852 789	494 934	477 676	402 678	498 433	1 873 721
Minerai traité (tonnes)	487 771	438 367	483 460	476 720	1 886 318	539 127	512 377	433 598	424 561	1 909 663
Teneur traitée (g/t)	0,78	0,86	1,00	1,10	0,93	1,12	1,05	1,00	0,95	1,04
Récupération (%)	88,0 %	88,2 %	89,5 %	88,8 %	89,1 %	89,8 %	87,7 %	86,6 %	85,0 %	87,5 %
Onces d'or produites	10 803	10 706	13 921	14 918	50 348	17 361	15 175	12 089	11 060	55 685
Onces d'or vendues	11 696	18 121	6 500	14 646	50 963	17 742	13 276	11 760	10 935	53 713
Statistiques (en dollars canadiens)										
Prix de vente moyen réalisé (par once)	2 427	2 531	2 418	2 107	2 371	1 939	1 919	1 738	1 726	1 847
Coût comptant d'exploitation (par tonne traitée) ²	18	20	15	17	17	15	16	18	18	16
Coût comptant total (par once vendue) ²	845	678	631	560	676	538	615	683	706	623
Coût de maintien tout inclus (par once vendue) ²	1 989	1 072	1 261 ³	968	1 277	814	893	1 035	1 053	930
Charges administratives (par once vendue)	215	116	392 ³	113	173	98	97	133	162	118
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (par once vendue)	275	192	1 040 ³	504	409	483	542	627	765	586

¹ Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation excluent la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

² Le coût comptant d'exploitation, le coût comptant total et le coût de maintien tout inclus sont des mesures financières non conformes aux IFRS pour lesquelles il n'existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Se reporter à la section « Mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport à la page 43.

³ Pour le deuxième trimestre de 2020, le coût de maintien tout inclus par once vendue, les charges administratives par once vendue et l'amortissement des immobilisations par once vendue sont impactés notablement par les stocks de lingots d'or de 7 831 onces au 30 juin 2020, vendues au troisième trimestre de 2020.



6. RISQUES ET INCERTITUDES

À titre de société minière, nous sommes exposés aux risques financiers et aux risques opérationnels liés à la nature même de nos activités. Ces risques pourraient avoir une incidence sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation. Par conséquent, un placement dans nos actions ordinaires devrait être considéré comme un placement spéculatif. Les acquéreurs ou détenteurs éventuels de nos actions ordinaires devraient porter une attention particulière à tous nos facteurs de risque.

A. RISQUES FINANCIERS

Fluctuation des prix de l'or

Les variations des prix de l'or sur le marché auront une incidence importante sur la rentabilité de nos activités. La production aurifère tirée de l'exploitation minière et la volonté de tierces parties, telles que des banques centrales, de vendre et de louer de l'or ont une incidence sur l'approvisionnement en or.

La demande d'or peut être influencée par la conjoncture économique, l'attrait de l'or comme véhicule de placement et la vigueur du dollar américain. Les autres facteurs comprennent les taux d'intérêt et de change, l'inflation et la stabilité politique. L'incidence globale de ces facteurs est impossible à prévoir avec exactitude.

En outre, le prix de l'or a, à quelques occasions, fait l'objet de variations à court terme très rapides en raison d'activités spéculatives. Les fluctuations des prix de l'or peuvent avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Fluctuation des prix du pétrole

Étant donné que nous utilisons du carburant à base de pétrole pour alimenter notre équipement minier et générer de l'électricité pour notre exploitation minière, une augmentation des prix du pétrole pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Fluctuation des taux de change

Nos activités au Mali sont assujetties aux fluctuations des devises et ces fluctuations peuvent avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation. À l'heure actuelle, l'or est vendu en euro et la plupart de nos coûts sont calculés en FCFA. Le taux de change entre l'euro et le FCFA est fixé par la banque centrale européenne et il est demeuré inchangé depuis les dix dernières années au taux de 655,957 FCFA pour 1 euro. Cependant, certains de nos coûts sont engagés dans d'autres devises, telles que le dollar américain et le dollar canadien.

L'appréciation des autres devises par rapport à l'euro peut accroître les coûts d'exploration et de production exprimés en dollars canadiens, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Fluctuation des taux d'intérêt

Tous les instruments financiers de la Société ainsi que ses marges de crédit et sa dette à long terme portent intérêt à taux fixe et ne sont donc pas exposées au risque de taux d'intérêt.

Accès à des financements par emprunts

Les activités de la Société dépendent de sa capacité à continuer de disposer du financement nécessaire par voie d'emprunt. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir, et

rien ne garantit que ces sources de financement ou ces initiatives seront accessibles à la Société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société.

B. RISQUES OPÉRATIONNELS

Incertitude liée aux estimations des réserves et des ressources

Les données relatives aux réserves et aux ressources constituent des estimations fondées sur de l'information limitée acquise par forages et différentes méthodes d'échantillonnage. Rien ne garantit que les tonnages et les teneurs prévus seront obtenus ni que le taux de récupération sera atteint. Les teneurs de minerai réellement récupérées pourraient différer des teneurs estimées pour les réserves et les ressources. Ces données ont été déterminées en fonction du prix de l'or et des coûts d'exploitation présumés.

La production future pourrait différer de façon importante de ce qui est prévu dans les estimations de réserves, notamment pour les raisons suivantes :

- La minéralisation et les formations pourraient différer de celles qui sont prévues par forages, échantillonnages et études similaires ;
- L'augmentation des charges d'exploitation minière et de traitement pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les réserves ;
- La teneur des réserves pourrait varier considérablement de temps à autre, et il n'y a aucune garantie quant à la quantité d'or qui pourra en être récupérée ; et
- La baisse du cours de l'or pourrait rendre non rentable l'exploitation minière d'une partie ou de la totalité des réserves.

L'un ou l'autre de ces facteurs pourrait entraîner une augmentation des coûts ou une diminution de nos réserves estimatives. Les facteurs à court terme, tels que la nécessité de nouveaux travaux de développement d'un gisement ou le traitement de teneurs nouvelles ou différentes, pourraient compromettre notre rentabilité. En cas de chute du cours de l'or, nous pourrions être tenus de réduire considérablement la valeur de notre placement dans des propriétés minières ou de retarder, voire d'interrompre, la production ou le développement de nouveaux projets.

Production et coûts estimatifs

Rien ne garantit que les calendriers de production projetés ou prévus soient respectés ni que les estimations des dépenses d'investissement et du coût comptant d'exploitation seront réalisées. L'incapacité d'atteindre les niveaux de production et les coûts estimatifs, ou toute augmentation importante des coûts pourrait avoir une incidence défavorable sur nos futurs flux de trésorerie, notre rentabilité, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

De nombreux facteurs peuvent entraîner des retards ou des accroissements de coûts, notamment des problèmes de main-d'œuvre, des pannes de courant, des problèmes de transport ou d'approvisionnement et des pannes mécaniques. En outre, des facteurs d'exploitation à court terme, comme le besoin de développement ordonné de corps minéralisés ou le traitement de nouvelles ou de différentes teneurs aurifères, peuvent faire en sorte qu'une exploitation minière ne soit pas rentable au cours d'une période donnée.

Par ailleurs, nos activités peuvent faire l'objet d'interruptions prolongées imputables aux conditions météorologiques. Des dangers comme des formations inusitées ou imprévues, des éclatements de roches, des pressions, des éboulements, des inondations ou d'autres situations peuvent se présenter au cours des forages et de l'enlèvement de la matière.

Notre coût pour produire une once d'or dépend également d'un certain nombre de facteurs, notamment de la teneur des réserves, de la récupération et de la capacité de traitement, du coût des matières premières, des pressions inflationnistes en général et des taux de change. Notre rendement futur peut par conséquent différer considérablement du rendement estimatif. Étant donné que ces facteurs sont indépendants de notre volonté, rien ne garantit que notre coût soit semblable d'une année à l'autre.

Nature de l'exploration et de l'exploitation minière

Nos programmes de développement et d'exploration ont une incidence marquée sur notre rentabilité. L'exploration et le développement de gisements minéraux comportent d'importants risques sur une longue période, que même la combinaison d'une évaluation prudente, d'expérience et de connaissances ne peut éliminer. Bien que la découverte d'une structure aurifère puisse donner lieu à des rendements importants, peu de propriétés minières qui font l'objet d'une exploration sont en définitive développées en tant que mines. Il peut être nécessaire d'engager des dépenses importantes pour établir et remplacer les réserves au moyen de forages ainsi que pour construire les installations d'exploitation minière et de traitement sur un site. Il est impossible de garantir que nos programmes d'exploration actuels ou projetés aboutiront à des exploitations minières commercialement rentables.

La viabilité économique d'un gisement d'or repose sur un certain nombre de facteurs, dont certains sont liés aux caractéristiques mêmes du gisement, comme la taille et la teneur, la proximité des infrastructures, les coûts de financement et la réglementation gouvernementale, y compris celle qui se rapporte aux taxes, aux redevances, à l'infrastructure, à l'utilisation des sols, à l'importation et à l'exportation d'or, au rapatriement des revenus et à la protection environnementale. L'incidence de ces facteurs ne peut pas être évaluée avec précision, mais la combinaison de ceux-ci peut faire en sorte que nous ne recevions pas un rendement du capital investi adéquat. Nos activités sont, et continueront d'être, exposées à tous les dangers et risques habituellement liés à l'exploration, au développement et à la production d'or et qui peuvent tous porter préjudice à la vie des personnes, aux biens et à l'environnement et entraîner une responsabilité légale éventuelle du fait de tout préjudice subi.

Risque lié aux entrepreneurs externes

En vertu de contrats de service miniers, les opérations de la fosse sont effectuées par des entrepreneurs externes. Il en résulte que nos opérations sont assujetties à des risques dont certains sont hors de notre contrôle, incluant notamment :

- L'incapacité de remplacer l'entrepreneur et son équipement d'exploitation dans l'éventualité où l'une ou l'autre des parties mette fin à l'entente ;
- Un contrôle réduit sur certains aspects des opérations qui sont sous la responsabilité de l'entrepreneur ;
- Le manquement par l'entrepreneur de ses obligations prévues au contrat de services miniers ;
- Une interruption des opérations dans l'éventualité où l'entrepreneur cesse ses activités pour cause d'insolvabilité ou autres circonstances ;
- Le défaut de l'entrepreneur de se conformer aux exigences légales et réglementaires applicables sous sa responsabilité ; et
- Les problèmes de l'entrepreneur à gérer sa main-d'œuvre, un conflit de travail ou autres enjeux relatifs à ses employés.

En outre, nous pourrions engager notre responsabilité envers des tiers par suite des actions d'un entrepreneur. Bien que les entrepreneurs miniers impliqués dans ces projets soient bien établis et réputés, la survenance de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Portefeuille de nos propriétés limité

Présentement, notre seule propriété minérale en activité est notre mine de Nampala, au Mali. Si nous n'acquérons pas et ne développons pas de nouvelles propriétés minérales, tout développement défavorable affectant notre propriété de Nampala pourrait avoir une incidence négative importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Épuisement de nos réserves minérales

Nous devons remplacer en permanence les réserves minérales épuisées par la production afin de maintenir des niveaux de production à long terme. Nous devons ainsi élargir les réserves minérales connues ou trouver ou acquérir de nouveaux gisements minéraux. Toutefois, il existe un risque que l'épuisement des réserves ne puisse pas être atténué par nos

découvertes futures. L'exploration minière est de nature très spéculative et comporte de nombreux risques. De nombreux projets d'exploration aurifère, sinon la plupart, ne rapportent pas les résultats escomptés, et rien ne garantit que les programmes d'exploration actuels ou futurs soient couronnés de succès. De plus, des coûts importants sont engagés afin de constituer des réserves minérales, ouvrir de nouvelles fosses et construire des installations minières et de traitement.

Approvisionnement en eau

Les activités d'exploitation minière que nous exerçons à la mine de Nampala, à notre installation de traitement du minerai et à nos installations auxiliaires requièrent d'importantes quantités d'eau. La poursuite de notre production minière dépend de notre capacité à accéder à un approvisionnement adéquat en eau. L'insuffisance des ressources en eau, que ce soit par suite de l'adoption de nouveaux règlements ou d'autres facteurs, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Fluctuation des prix de l'énergie et autres marchandises

Le succès de nos activités d'exploitation minière est tributaire des prix courants et de la disponibilité des marchandises qui sont utilisées dans le cadre de nos activités, notamment le diesel, le carburant, l'acier, le béton et les produits chimiques (y compris le cyanure). Les prix de ces marchandises varient en fonction de différents facteurs indépendants de notre volonté. Une augmentation des coûts ou une diminution de la disponibilité des marchandises requise pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Licences et permis

Nous devons obtenir des licences et des permis auprès de diverses autorités gouvernementales. Nous sommes d'avis que nous possédons toutes les licences et tous les permis nécessaires en vertu des lois et des règlements applicables à l'égard de nos propriétés et que nous sommes actuellement en conformité, à tous les égards importants, avec les modalités de ces licences et permis.

Toutefois, ces licences et ces permis peuvent faire l'objet de changements dans diverses circonstances. Rien ne garantit que nous pourrions obtenir ou conserver toutes les licences et tous les permis qui peuvent être requis pour poursuivre nos activités actuelles, explorer et développer les propriétés ou entreprendre la construction ou l'exploitation d'installations minières et de propriétés en cours d'exploration ou de développement. L'incapacité d'obtenir de nouvelles licences et de nouveaux permis ou de parvenir à conserver ceux que nous détenons déjà pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Risque politique, risque terroriste et banditisme armé

Bien que le gouvernement du Mali ait par le passé appuyé le développement de ses ressources naturelles par des sociétés étrangères, rien ne garantit que le gouvernement n'adopte pas à l'avenir des politiques différentes ou de nouvelles interprétations relativement à la propriété étrangère des ressources minérales, aux taux de change, à la protection environnementale, aux relations de travail, aux conditions des codes miniers, au rapatriement des revenus ou au rendement du capital. Toute limite imposée à l'égard du transfert de trésorerie ou autres actifs entre ROBEX et ses filiales pourrait restreindre notre capacité à financer nos activités d'exploitation, et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

En outre, les régimes d'imposition visant les activités minières dans les territoires étrangers peuvent faire l'objet d'interprétations divergentes et de modifications constantes, et pourraient ne pas prévoir de mesures de stabilité fiscale. Notre interprétation de la loi fiscale, y compris des mesures de stabilité fiscale, et son application à nos transactions et à nos activités pourraient ne pas correspondre à l'interprétation de cette même loi par les autorités fiscales. Par conséquent, les taxes pourraient augmenter et les transactions pourraient être contestées par les autorités fiscales et nos activités faire l'objet d'une vérification, ce qui pourrait se traduire par des impôts, des pénalités et des intérêts importants. On ne peut écarter la possibilité qu'un gouvernement adopte des politiques sensiblement différentes ou de nouvelles interprétations qui pourraient aller jusqu'à l'expropriation des éléments d'actif.

Nous pourrions aussi avoir de la difficulté à récupérer les montants de taxes et d'impôts remboursables de la part des autorités fiscales, y compris les montants de taxes sur la valeur ajoutée (« TVA »). Les délais prolongés de remboursement de la TVA pourraient avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

La possibilité de conflits civils et d'instabilité politique dans ce pays ou des pays voisins, et la possibilité que la sécurité de nos mines et de notre personnel soit menacée en raison d'agitation politique, de guerre civile ou d'attaques terroristes, font également partie des risques politiques. Toute activité de ce genre pourrait perturber nos activités, limiter notre capacité à embaucher et à retenir du personnel qualifié, et restreindre notre accès au capital.

Il est à noter que la situation au Mali se dégrade, de même qu'au Burkina Faso voisin et plus généralement dans l'arc subsaharien. La dégradation partagée avec le reste du Sahel est de plusieurs natures, notamment avec une déstabilisation du centre du pays qui se rapproche de Bamako et avec les infiltrations à l'est liés aux troubles au Burkina Faso, et les infiltrations au sud à la frontière entre le pays et la Côte d'Ivoire ; une instabilité sociale et des difficultés politiques de toutes natures. Le pays voit émerger des conflits ethniques qui n'existaient pas et la présence d'un banditisme armé notamment sur les routes en raison de la présence de nombreuses armes et milices et les incidents se multiplient dans la région de Sikasso. En raison notamment de la dépendance des forces et autorités locales, et malgré les efforts réalisés, rien ne garantit que la sécurité des sites et du personnel puisse être toujours assurée sans difficulté.

Questions liées à la conformité, à la fraude et à la sûreté

La Société doit s'assurer de gérer adéquatement les risques liés à la fraude vu la nature de ses activités et à son environnement d'extrême pauvreté et d'instabilités. Une lutte est menée quotidiennement concernant certains de ces aspects en outre avec l'aide d'un spécialiste en sécurité minière ayant de l'expérience en Afrique.

De plus, la Société a engagé une politique de consolidation de la conformité notamment en mettant en place une politique dénommée PAF (Procédure Anti-Fraude) inspirée du référentiel COSO 2013.

Une gendarmerie est installée à l'entrée de la mine. Plusieurs dizaines de caméras numériques surveillent le site. Plusieurs dizaines de gardes patrouillent. La Garde nationale et la mine de Nampala ont par ailleurs passé un accord qui a permis d'installer un groupe de la Garde nationale sur le site en sus de la gendarmerie.

Depuis quelques mois, une ou plusieurs bandes armées agissent à une distance qui ne cesse de se rapprocher de la zone où se situe la mine de Nampala. De nombreuses actions sont menées.

Alors, la Société doit s'adapter en permanence et rien ne garantit la parfaite efficacité des actions menées.

Questions liées aux titres de propriété

Les titres liés aux projets minéraux et aux droits d'exploration et d'exploitation impliquent certains risques inhérents en raison de problèmes potentiels découlant des caractéristiques historiques ambiguës des projets miniers. Bien que nous n'ayons aucune raison de croire que l'existence et l'étendue d'une propriété minière dans laquelle nous avons une participation pourraient être remises en question, les titres de propriété des propriétés minières peuvent faire l'objet de réclamations éventuelles de la part de tierces parties et rien ne garantit qu'il n'existe aucune entente non enregistrée, aucune réclamation, ni aucun vice de titre qui pourrait faire en sorte que nos titres soient remis en question.

Par ailleurs, le défaut de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements applicables, dont le défaut d'acquitter les taxes et les impôts et de réaliser et déposer des travaux d'évaluation dans les délais prescrits, peut invalider le titre sur des parties ou la totalité des propriétés à l'égard desquelles nous détenons des licences et des permis.

Risque lié aux fournisseurs

Nous dépendons de divers services, équipements, fournitures et pièces pour mener nos opérations. Une pénurie de biens, de pièces ou de services dont nous avons besoin pourrait entraîner une hausse des coûts ou un retard dans les livraisons, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre calendrier de production ainsi que sur notre situation financière et notre résultat d'exploitation.

De plus, nous pourrions engager notre responsabilité envers des tiers par suite des actions d'un entrepreneur. La survenance de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Concurrence

Le secteur de l'exploration et de l'exploitation minière est concurrentiel à tous les niveaux. Nous livrons concurrence à bon nombre d'entreprises et de personnes, y compris des concurrents mieux pourvus en ressources financières, techniques et autres, pour la recherche et l'acquisition de propriétés minières intéressantes, d'équipement et, de plus en plus, pour la recherche de ressources humaines. Rien ne garantit que nous puissions continuer à concurrencer avantageusement les autres sociétés minières.

Personnel qualifié et personnel clé

Pour que nos activités soient couronnées de succès, nous devons trouver et retenir des employés qualifiés qui possèdent une connaissance approfondie et une expertise du secteur minier. ROBEX et d'autres sociétés minières se livrent une concurrence pour attirer du personnel qualifié et du personnel clé, et si nous nous trouvions dans l'incapacité d'attirer ou de retenir du personnel qualifié, ou d'établir des stratégies adéquates de planification de la relève, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Relations de travail

Nous dépendons de notre main-d'œuvre pour extraire et traiter le minerai. Nos relations avec nos employés pourraient être touchées par des changements aux relations de travail provenant, notamment, de groupes d'employés, de syndicats et des autorités gouvernementales. De plus, certains de nos employés sont représentés par des syndicats aux termes de conventions collectives. Nous pourrions nous trouver dans la nécessité de renégocier de façon satisfaisante nos conventions collectives à leur échéance. En outre, les conventions collectives en vigueur pourraient ne pas suffire à empêcher les grèves et arrêts de travail à nos installations à l'avenir. Des interruptions de travail pourraient avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Risques et coûts environnementaux

Toutes les étapes de nos activités sont assujetties à la réglementation environnementale. La législation environnementale évolue vers des normes et une application plus rigoureuse, des amendes et des pénalités accrues pour non-conformité, des études environnementales plus rigoureuses des projets proposés et un niveau accru de responsabilité pour les sociétés ainsi que pour leurs dirigeants, administrateurs et employés. Des risques environnementaux, qui nous sont inconnus à l'heure actuelle et qui ont été causés par d'anciens ou d'actuels propriétaires des propriétés ou par d'anciens ou d'actuels travaux d'exploitation sur les propriétés, peuvent exister sur nos propriétés. Le défaut de se conformer aux lois et aux règlements environnementaux applicables pourrait donner lieu à des mesures exécutoires, incluant notamment des mesures correctives qui nécessitent des dépenses d'investissement ou des mesures de redressement. Rien ne garantit que de futurs changements dans les lois et règlements environnementaux et les permis régissant les activités d'exploitation et générales des sociétés minières, le cas échéant, n'auront pas une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Nous employons, dans notre processus de production minière, du cyanure de sodium, qui est une substance toxique. Advenant une fuite ou un déversement de cyanure de sodium de son système de confinement, nous pourrions être tenus

responsables des travaux de décontamination, lesquels pourraient ne pas être assurés. Bien que toutes les précautions nécessaires aient été prises pour éviter le déversement de matières polluantes dans la nappe phréatique et les milieux naturels, nous pourrions être tenus responsables de risques à l'égard desquels nous ne possédons également aucune assurance.

De plus, les sociétés du secteur des ressources naturelles sont tenues d'exercer leurs activités et d'effectuer la remise en état des sols qu'elles exploitent conformément à la réglementation environnementale en vigueur. Nos estimations du total des coûts définitifs liés à la fermeture des mines et à la remise en état des sols pourraient différer sensiblement des coûts réels. Tout coût de remise en état excédentaire ou imprévu pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Assurances insuffisantes

Bien que nous puissions obtenir des assurances à l'égard de certains risques pour des montants que nous considérons importants, l'assurance disponible pourrait ne pas couvrir la totalité des risques auxquels peut faire face une société minière. Nous pourrions également nous trouver dans l'incapacité de conserver les assurances nécessaires pour couvrir les risques assurables moyennant des primes économiquement acceptables. La couverture d'assurance pourrait en outre ne pas être disponible dans l'avenir ou pourrait ne pas être suffisante pour couvrir toute perte résultante. De plus, l'assurance pour certains risques, comme les risques liés aux sites d'usage, à la pollution environnementale, à l'élimination des déchets et à d'autres dangers découlant de l'exploration et de la production, n'est généralement pas offerte aux sociétés aurifères selon des modalités acceptables. Les coûts éventuels pouvant être associés aux dommages non assurés ou en excès de la garantie ou pour assurer la conformité aux lois et aux règlements applicables pourraient entraîner des retards importants et nécessiter des sorties de fonds substantielles, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Nationalisme en matière de ressources

À un moment où les gouvernements africains sont aux prises avec une conjoncture économique déficitaire et déprimée, le secteur aurifère est ciblé comme une source d'accroissement des recettes publiques. Les États revoient sans cesse les modalités d'exploitation des ressources nationales qui régissent les sociétés minières. Si cette évolution du nationalisme en matière de ressources se traduisait par l'entrée en vigueur de nouvelles lois, elle pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation. De nombreux projets et nouveaux textes créent des inquiétudes.

Relations avec les communautés environnantes

Les activités exercées par les sociétés du secteur des ressources naturelles font l'objet d'un regard de plus en plus critique de la part du public. Nous subissons des pressions qui nous obligent à démontrer que nos activités commerciales génèrent non seulement un rendement satisfaisant pour nos actionnaires, mais profitent également à d'autres parties intéressées comme les gouvernements locaux et les communautés situées près de notre mine, au Mali.

Ces pressions pourraient entraîner d'éventuelles conséquences telles que des atteintes à notre réputation, des poursuites en justice, des obligations croissantes en matière d'investissement social et des pressions en vue de la hausse des taxes et des redevances perçues par les gouvernements locaux et les communautés environnantes. Ces pressions pourraient également compromettre notre capacité à obtenir les permis et les autorisations nécessaires à la poursuite de nos activités.

De plus, nos propriétés au Mali pourraient être assujetties à des droits ou à des revendications de droits de la part de différents intervenants communautaires. En outre, des orpailleurs pourraient utiliser certaines de nos propriétés ou la totalité de celles-ci, interférant avec nos activités d'exploration et de développement sur ces propriétés.

Dépendance à l'égard des systèmes de technologie de l'information

Nos activités dépendent des systèmes de technologie de l'information. Ces systèmes peuvent subir des perturbations, des dommages ou des pannes sous l'effet de divers facteurs. Toute défaillance touchant nos systèmes de technologie de l'information pourrait se traduire par des arrêts de production, des retards opérationnels, la compromission de l'information confidentielle ou encore la destruction ou la corruption de données. En conséquence, tout dysfonctionnement de nos systèmes de technologie de l'information pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation. Il pourrait aussi nuire considérablement à l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière. Une action est menée depuis plusieurs années pour réduire le risque de pertes de données, mais rien ne garantit que cette action soit totalement efficace.

Menaces cybernétiques

Nos activités dépendent, en partie, de notre capacité, et de celle de nos fournisseurs, à protéger nos réseaux, nos systèmes technologiques et nos logiciels contre les dommages découlant de différentes menaces comme les virus, les atteintes à la sécurité et les attaques cybernétiques. Ces menaces peuvent inclure des tentatives d'accéder, sans autorisation, à nos données ou nos systèmes de réseaux automatisés, et la manipulation ou l'utilisation inappropriée de systèmes de technologie de l'information. Une défaillance de toute composante de nos systèmes de technologie de l'information pourrait, selon la nature de cette défaillance, avoir une incidence défavorable importante sur notre réputation, notre situation financière et notre résultat d'exploitation. Bien que nous n'ayons jamais connu de pertes significatives découlant d'attaques cybernétiques ou d'autres atteintes à la sécurité de nos données, rien ne garantit que nous ne subissions jamais de telles pertes dans l'avenir. Notre risque et notre exposition à ces enjeux ne peuvent être entièrement évités compte tenu, entre autres choses, de la nature évolutive de ces menaces. À mesure que les menaces cybernétiques continueront d'évoluer, nous pourrions être tenus de consacrer des ressources additionnelles pour continuer à modifier ou à améliorer nos mesures de protection ou à investiguer et à remédier à toute vulnérabilité de nos systèmes.

Litiges

Toutes les industries, y compris l'industrie minière, peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, qu'elles soient fondées ou non. Nous avons déjà été engagés dans diverses poursuites judiciaires, nous le sommes actuellement et nous pourrions l'être à l'avenir. Bien que nous croyions improbable que ces poursuites aient ultimement une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation, des coûts liés à la défense seront engagés, même à l'égard des actions instituées sans fondement. En raison de l'incertitude inhérente au processus de règlement des litiges, rien ne garantit que la résolution de toute procédure judiciaire particulière ou de plusieurs procédures judiciaires combinées n'ait pas une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

En octobre 2020, la Société a été informée du dépôt par un très petit groupe d'actionnaires minoritaires d'une demande d'ordonnance de redressement auprès de la Cour supérieure du Québec reposant sur des allégations sans fondement touchant, notamment, la rémunération des dirigeants et des financements passés. Sont mis en causes la Société, ses administrateurs, ses dirigeants et la famille Cohen. ROBEX a décidé de contester vigoureusement la demande et de rétablir les faits aux termes de la procédure applicable. La Société tient à rappeler qu'elle suit la réglementation en matière de valeurs mobilières de façon respectueuse des minoritaires. Entre autres, tout élément important qui devait être porté à l'attention des actionnaires a été divulgué en temps opportun et de façon complète sans aucune objection, à l'époque de la part des actionnaires. La Société considère ce recours frivole et non fondé et entend démontrer à la cour l'aspect abusif de cette procédure.

Lois anticorruptions

Nous exerçons nos activités dans des territoires où le secteur public et le secteur privé ont déjà été entachés, dans une certaine mesure, par la corruption. Nous sommes tenus de respecter les dispositions de la Loi canadienne sur la corruption d'agents publics étrangers. On assiste depuis peu à une hausse de la fréquence et de la sévérité des sanctions appliquées en vertu de la loi. Bien que nous ayons adopté une politique qui exige le respect des lois anticorruption, rien ne garantit que nos politiques et procédures de contrôle interne nous prémuniront en tout temps contre la négligence, la fraude, la

malhonnêteté ou tout autre agissement répréhensible. Toute infraction réelle ou présumée des lois anticorruptions est passible d'amendes et de sanctions civiles et pénales et elle peut nuire à notre réputation ou entraîner d'autres conséquences susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Pandémie du coronavirus (COVID-19)

La crise sanitaire qui frappe le monde entier est sans précédent et donc ses effets sont largement imprévisibles. Cette pandémie ne saurait épargner un pays. En Afrique de l'Ouest, plus qu'ailleurs, les infrastructures médicales locales sont très fragiles. Les pays faisant face à une crise jamais rencontrée, les pouvoirs publics sont susceptibles de prendre des décisions inattendues ou soudaines et incontournables.

Outre les problèmes de santé que cela fait peser sur les travailleurs des entreprises et de leurs sous-traitants, de nombreux problèmes locaux ou mondiaux peuvent apparaître dont, notamment, de rupture d'approvisionnements, des transports, des exportations, fermeture des frontières, etc. Il est également possible que des entreprises soient touchées, ou que soient touchées les communautés avoisinantes provoquant notamment des arrêts de production et instabilités sociales.

La Société a mis en place une surveillance régulière de la situation afin d'ajuster les actions à mener. Entre autres, une politique de tests a été mise en place par la mine avec des experts maliens des maladies infectieuses.

À l'heure actuelle, nous sommes heureux de constater que le Mali est très épargné par la crise sanitaire et la mine de Nampala n'a eu qu'un seul cas (sans contagion), et il semble que ce soit la même chose pour les villages avoisinants. Toutefois, la multiplication des variants incite à la vigilance.

Crise institutionnelle et sociale au Mali

Un pouvoir militaire s'est installé au Mali en remplacement des institutions civiles le 18 août 2020 après que de graves troubles aient eu lieu. La mise en place d'un pouvoir militaire a entraîné dans un premier temps des sanctions internationales. À la connaissance de la Société, les sanctions ont été entièrement levées à la suite de la mise en place d'un gouvernement civil de transition. Les événements se sont passés initialement quasiment sans violence, mais les acteurs civils de la vie politique manifestent une certaine impatience et des grèves apparaissent dans le pays. La Société est donc très vigilante.

7. CAPITAL-ACTIONS

Au 28 avril 2021, notre capital social se composait de 599 119 403 actions ordinaires émises et en circulation.

Aussi, 6 640 163 options d'achat d'actions étaient attribuées à des prix d'exercice de 0,09 \$, 0,115 \$ et 0,13 \$, venant respectivement à échéance le 16 juillet 2022, le 23 septembre 2023 et le 28 novembre 2024. Chaque option permet au détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société.

Sommaire de l'actionariat

	Situation actuelle		Options d'achat d'actions ⁽¹⁾ Effets de l'exercice		
	Actions en circulation	%	Actions émises	Total des actions en circulation	% après exercice
Groupe Cohen*	394 293 027	65,76 %	---	394 293 027	65,04 %
Autres actionnaires	205 326 376	34,24 %	6 640 163	211 966 539	34,96 %
Total	599 619 403	100 %	6 640 163	606 259 566	100 %

* Le groupe Cohen est composé de Georges Cohen, Julien Cohen, Benjamin Cohen, Johan Contat Cohen, Émilie Cohen et Laetitia Cohen.

⁽¹⁾ L'exercice de ces options augmenterait la trésorerie de la Société d'un montant de 814 221 \$.

8. CONTRÔLES ET PROCÉDURES

A. COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Nous maintenons en place des systèmes d'information, des contrôles et des procédures appropriées afin de nous assurer que l'information utilisée à l'interne et publiée à l'externe soit complète, exacte, fiable et à jour. Les contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») sont conçus de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information qui doit être présentée dans les rapports annuels, les rapports intermédiaires et les autres documents déposés en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits par cette législation et comprend des contrôles et des procédures conçus pour assurer que l'information importante qui doit être divulguée est compilée et communiquée à la direction, y compris les dirigeants signataires, de façon à permettre la prise de décisions en temps opportun concernant la communication de l'information.

Notre président, notre chef de la direction et notre chef de la direction financière ont évalué ou fait en sorte que soit évaluée, sous leur supervision directe, l'efficacité de la conception et du fonctionnement de nos CPCI tels que définis dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* au 31 décembre 2020 et sont arrivés à la conclusion que ces CPCI étaient conçus et fonctionnaient de façon efficace.

B. CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction est responsable de la mise en place et du maintien de contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») adéquats de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière présentée et la préparation des états financiers à des fins de publication conformément aux IFRS.

La direction a évalué l'efficacité de la conception et du fonctionnement de nos CIIF tels que définis dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*. L'évaluation a été effectuée par le président, le chef de la direction et le chef de la direction financière, avec la collaboration d'autres dirigeants et membres du personnel dans la mesure jugée nécessaire.

Basés sur cette évaluation, le président, le chef de la direction et le chef de la direction financière sont arrivés à la conclusion qu'au 31 décembre 2020, les CIIF étaient conçus de façon appropriée, étaient efficaces et offraient une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière présentée et la préparation des états financiers à des fins de publication conformément aux IFRS.

C. LIMITES DES CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Malgré son évaluation, notre direction, incluant le président, le chef de la direction et le chef de la direction financière, est d'avis que tout contrôle et toute procédure, aussi bien conçus et fonctionnels soient-ils, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable et non une assurance absolue d'atteindre les objectifs de contrôle désirés. Par conséquent, compte tenu des limites inhérentes aux systèmes de contrôle, des inexactitudes attribuables à des erreurs ou des cas de fraude pourraient se produire et ne pas être détectées.

9. MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Certains des indicateurs que nous utilisons pour analyser et évaluer nos résultats représentent des mesures non conformes aux IFRS. Nous présentons ces mesures puisqu'elles peuvent fournir des informations utiles permettant aux investisseurs de mieux évaluer le rendement de la Société et sa capacité de générer des flux de trésorerie de ses activités. Puisque les mesures non conformes aux IFRS présentées dans les sections ci-dessous n'ont pas de sens normalisé prescrit par les IFRS, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables que présentent d'autres sociétés. Par conséquent, elles visent à fournir des renseignements supplémentaires et ne doivent pas être considérées isolément ni être interprétées comme pouvant remplacer des mesures de rendement conformes aux IFRS. Les définitions des mesures non conformes aux IFRS qui n'ont pas été définies ailleurs dans le présent document, ainsi qu'un rapprochement de ces mesures et de celles établies conformément aux IFRS, sont fournies ci-dessous.

Coût comptant d'exploitation et coût comptant d'exploitation incluant les frais de découverte

Les tableaux ci-dessous présentent un rapprochement entre le coût comptant d'exploitation calculé conformément aux normes de l'Institut de l'or¹ et les charges d'exploitation, pour les exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019:

	2020	2019
Par tonne traitée		
Tonnes de minerai traitées	1 886 318	1 909 663
(en dollars)		
Charges d'exploitation minière (relatives aux onces vendues)	34 465 494	33 456 953
Redevances minières	(2 915 269)	(2 810 506)
Incidence des ajustements des stocks (lingots de dorés, or en voie de production et stocks de minerai)	1 453 919	304 901
Charges d'exploitation (relatives aux tonnes traitées)	33 004 144	30 951 348
Coût comptant d'exploitation (par tonne traitée)	17	16

	2020	2019
Par tonne traitée		
Tonnes de minerai traitées	1 886 318	1 909 663
(en dollars)		
Frais de découverte	16 414 575	7 813 045
Frais de découverte (par tonne traitée)	9	4
Coût comptant d'exploitation (par tonne traitée)	17	16
Coût comptant d'exploitation, incluant les frais de découverte (par tonne traitée)	26	20

¹ L'Institut de l'or, qui a cessé ses activités en 2002, était un organisme non réglementé et représentait un groupe mondial de producteurs d'or. La norme de coût de production développée par l'Institut de l'or demeure la norme généralement admise en matière d'enregistrement des coûts décaissés par les entreprises d'extraction aurifère.

Coût comptant total

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du coût comptant total pour les exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019 :

	2020	2019
Par once vendue		
Onces d'or vendues	50 963	53 713
(en dollars)		
Charges d'exploitation minière	34 465 494	33 456 953
Coût comptant total (par once vendue)	676	623

Coût de maintien tout inclus et coût de maintien tout inclus ajusté

Le coût de maintien tout inclus représente le coût comptant total auquel s'ajoutent les dépenses en immobilisations de maintien et les frais de découverte par once vendue. La Société a classé ses dépenses en immobilisations de maintien qui sont considérées comme nécessaires pour maintenir les opérations existantes et les frais de découverte capitalisés. Les tableaux ci-dessous présentent un rapprochement du coût de maintien tout inclus pour les exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019 :

	2020	2019
Onces d'or vendues	50 963	53 713
(en dollars)		
Dépenses en immobilisations de maintien	30 596 468	16 516 556
Dépenses en immobilisations de maintien (par once vendue)	600	307
Coût comptant total (par once vendue)	676	623
Coût de maintien tout inclus (par once vendue)	1 277	930

	2020	2019
Onces d'or vendues	50 963	53 713
(en dollars)		
Dépenses en immobilisations de maintien	30 596 468	16 516 556
Frais de découverte	(16 414 575)	(7 813 045)
Dépenses d'exploration	(8 003 430)	(1 538 820)
Dépenses en immobilisations de maintien ajustées	6 178 463	7 164 691
Dépenses en immobilisations de maintien ajustées (par once vendue)	121	133
Coût comptant total (par once vendue)	676	623
Coût de maintien tout inclus ajusté (par once vendue)	797	756

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action

La Société utilise les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement pour ajouter de l'information à ses états financiers consolidés, et calcule cette mesure en excluant les variations d'une période à l'autre des éléments hors trésorerie du fonds de roulement comme les débiteurs, les stocks, les charges payées d'avance, les dépôts versés et les créiteurs.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement par action pour les exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019 :

	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (en dollars)	65 090 056	50 963 801
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	588 946 537	579 622 580
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action (en dollars)	0,111	0,088

Mesures comptables ajustées

Le résultat net et le résultat opérationnel ont été ajustés pour certains éléments considérés temporaires, qui ne reflètent pas les activités d'exploitation minière centrales à la Société. Les tableaux ci-dessous présentent un rapprochement des mesures comptables ajustées pour les exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019 :

(en dollars)	2020	2019
Résultat net attribuable aux actionnaires selon les IFRS	44 606 088	19 072 196
Coût de la rémunération en options d'achat d'actions	573 791	881 951
Pertes (gains) de change	(193 820)	64 041
Radiation d'immobilisations corporelles et incorporelles	57 341	29 233
Radiation de biens miniers	---	1 326 186
Autre gain	---	(1 108 739)
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires	45 046 400	20 264 868
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	588 946 537	579 622 580
Résultat de base ajusté par action (en dollars)	0,076	0,035

(en dollars)	2020	2019
Résultat opérationnel selon les IFRS	48 529 127	21 431 486
Coût de la rémunération en options d'achat d'actions	573 791	881 951
Résultat opérationnel ajusté	49 102 918	22 313 437

10. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS ET INFORMATION CONTINUE

Le présent rapport de gestion est daté du 28 avril 2021. Nous présentons régulièrement de l'information additionnelle par le dépôt de communiqués de presse, d'états financiers et des circulaires de sollicitation annuelle sur le site Internet de SEDAR (sedar.com). Vous trouverez également ces documents et d'autres informations concernant la Société sur notre site Internet à l'adresse robexgold.com.

11. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes ainsi que des hypothèses et, en conséquence, les résultats réels et les événements futurs pourraient différer de façon significative par rapport à ceux anticipés en vertu de ces énoncés prospectifs. Les lecteurs sont avisés qu'ils ne devraient donc pas s'y fier indûment. Ces énoncés prospectifs comprennent des énoncés relatifs à nos attentes quant au prix de l'or, aux objectifs de production, aux échéanciers, aux charges d'exploitation minière, aux dépenses d'investissement et aux estimations des réserves et ressources minérales. Les énoncés prospectifs comprennent des mots et expressions comme « recherche », « croissance », « occasions », « anticipée », « perspectives », « stratégie », « sera mis à contribution », « évaluées », « est prévue », « afin de », « devrait », « cible », « objectif », « avons l'intention », et d'autres expressions semblables. Les facteurs pouvant entraîner une variation importante des résultats et événements futurs par rapport aux attentes exprimées ou découlant implicitement des énoncés prospectifs comprennent notamment la capacité d'atteindre notre objectif de produire au moins 51 000 onces d'or à la mine de Nampala en 2021 à un coût comptant total (par once vendue) inférieur à 650 \$ et un coût de maintien tout inclus (par once vendue) entre 900 \$ et 1 000 \$, la capacité de maintenir un niveau de charges administratives semblables à celui de l'année 2020, la capacité à réaliser notre priorité stratégique, les fluctuations du prix de l'or, des devises et des coûts d'exploitation, les risques liés à l'industrie minière, l'incertitude liée aux estimations de réserves et de ressources minérales, les délais, la stabilité politique et sociale en Afrique (incluant notre capacité à conserver ou renouveler nos licences et permis), et les autres risques décrits dans les documents de ROBEX déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières. ROBEX décline toute obligation de mettre à jour ou de réviser ces énoncés prospectifs, à moins que la loi ne l'exige.

INFORMATIONS CORPORATIVES**INSCRIPTION BOURSIÈRES**

Bourse de croissance TSX TSXV : RBX

SIÈGE SOCIAL

437 Grande-Allée Est, bureau 100
 Québec (Québec)
 Canada G1R 2J5
 Tél. : (581) 741-7421
 Fax : (581) 742-7241
info@robexgold.com

BUREAU AU MALI

Rue 50, porte 901 Badalabougou
 B.P. 1939
 Bamako, Mali, Afrique
 011 223 20 23 24 80
 011 223 76 41 20 21
a.kader@robexgold.com

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du conseil
 Vice-président du conseil
 Autres membres

Georges Cohen
 Richard R. Faucher
 Benjamin Cohen, Christian Marti, Claude Goulet, Julien Cohen, Michel Doyon

COMITÉ D'AUDIT

Président du comité
 Autres membres

Claude Goulet
 Julien Cohen, Michel Doyon

DIRECTION

Président
 Chef de la direction
 Chef de la direction financière
 et des opérations

Georges Cohen
 Benjamin Cohen
 Augustin Rousselet

AUDITEURS

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l. Québec (Québec)

CONSEILLER JURIDIQUE

Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. Québec (Québec)

PERSONNES QUALIFIÉES (RÈGLEMENT 43-101)

Denis Boivin, B.Sc., P.Géo.
 Mario Boissé, ing. minier
 Richard Barbeau, ing. minier

AGENT DE TRANSFERT

Société de fiducie Computershare du Canada, Montréal (Québec)
 599 619 403 actions émises et en circulation au 28 avril 2021

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Aurélien Bonneviot
a.bonneviot@robexgold.com
info@robexgold.com